

Le bourg de Chalain-d'Uzore

Jacques Verrier et Mireille Busseuil

Il faut remonter à Guillaume d'Aubigny pour retrouver la première mention du château de Chalain-d'Uzore et par la même occasion du premier seigneur connu du lieu. Avant 1260, il en fait l'aveu au comte de Forez, jurable et rendable. E. Perroy, suppose que ce bien, de construction récente, appartenait à sa mère (sa famille est inconnue) ou bien encore à son épouse dont on ne connaît que le prénom, Hugone. Guillaume est donc le premier de cette branche des Aubigny de Chalain. En 1284, il abandonna ses droits de fief sur une censive à un de ses vassaux, Robert Saramand, chevalier établi sur Montverdun. En 1290, Guillaume, étant malade et ne pouvant se déplacer auprès du comte, le pria de recevoir à sa place son fils, Guillemet, ou de lui accorder un délai pour son hommage. La première solution fut adoptée. Guillaume décéda probablement quelque temps plus tard car en 1293 Guillemet était seigneur de Chalain-d'Uzore. Il avait contracté un mariage flatteur en épousant Amphilise de Rochebaron, issue d'une illustre ascendance mais aussi veuve de Jean du Verney, banquier naviguant dans l'entourage du comte et agrégé à la noblesse. Ce dernier était qualifié de seigneur de la Garde (seigneurie sur la commune actuelle de Saint-Thomas-la-Garde. Amphilise avait eu plusieurs enfants de sa première union et une seule fille était née de son mariage avec Guillemet : Isabelle ou Bellonne d'Aubigny. A la mort de son second mari, vers 1307, Amphilise



Aubigny
d'or à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent

disposait donc de deux douaires, La Garde et Chalain. La dame de Chalain dans son testament choisissait la tombe de son second mari et à l'occasion effectuait de nombreux legs aux églises alentour montrant bien la sphère d'influence du seigneur de Chalain à cette époque : Champs, Marcilly, Montverdun, Mornand, Pralong et Saint-Paul-d'Uzore. Elle vécut jus-

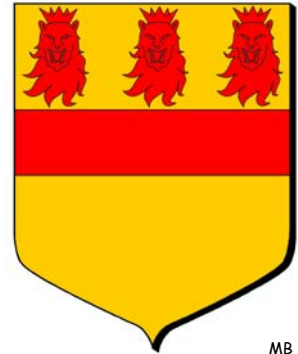
qu'en 1317. Sa succession fut partagée entre les demi-frères du premier lit et Isabelle née du second lit. Les premiers se partageant l'héritage du Verney et Isabelle recevant quelques biens et la seigneurie de Chalain qui lui était de toute façon acquise.

Aux alentours de 1315, Isabelle d'Aubigny avait épousé Guy ou Guyot de la Perrière, gentilhomme du Roannais, petit-fils d'Alice de Roanne et veuf de la fille de son proche cousin, Guillaume de Saint-Haon. Les deux époux s'habituaient à leur résidence de Chalain-d'Uzore, mais la mort emporta Isabelle avant 1333, date où Guyot avoua le château au nom de ses enfants. L'aveu fut renouvelé en 1341, sans mention de sa progéniture. Il semble qu'à cette date, son fils, un autre Guyot, âgé d'à peine quatorze ans, qui devait lui succéder, était décédé. Sa fille, Alice de la Perrière fut mariée très jeune au seigneur de Couzan, Hugues Damas.

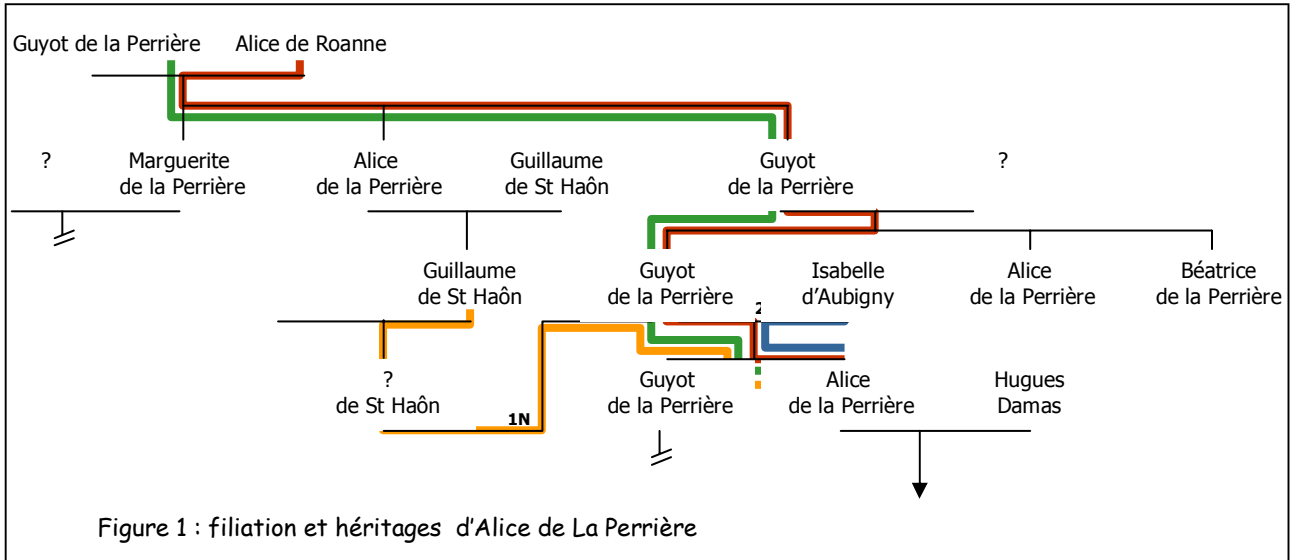
A la mort de son père, en 1348, Alice recueillait un important héritage (figure 1) :

- celui des la Perrière par héritage de son père et de sa lignée ;
- celui des Roanne par héritage de son aïeule paternelle, Alice de Roanne, décédée vers 1314 ;
- celui des Saint-Haon par son père et surtout par son mariage éclair en première noce qui le vit recueillir les biens de son cousin ;
- celui des Aubigny par sa mère.

Veuve en 1348, elle ajoutait à ses biens propres ceux des Couzan qu'elle avoua en 1349 au comte Guy en deux aveux distincts. Ces accumulations de biens avaient fait d'Alice une des plus riches veuves du comté. Elle ne se remaria pas. En 1360, un différent l'opposa aux religieux du



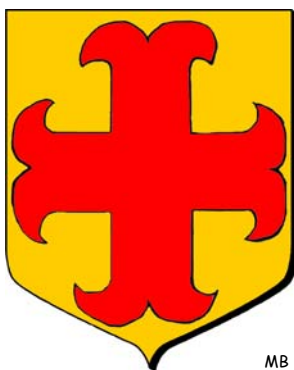
La Perrière
D'or à la face de gueules accompagnée en chef de trois têtes de léopards couronnés du même



prieuré de Montverdun à propos de la justice et des droits sur Saint-Paul-d'Uzore. Elle eut gain de cause.

C'est avant 1376, qu'Alice de la Perrière disparaissait laissant de son mariage trois garçons et c'est à l'aîné, Guy Damas, qu'échoua l'ensemble de l'héritage.

A la tête d'un important patrimoine forézien, Guy Damas se devait de jouer les premiers rôles. Il ne déçut point et il construisit sa carrière en dehors du Forez. D'abord comme militaire puis ensuite comme homme de cour, il était un familier du comte de Poitiers, futur duc de Berry, puis il fréquenta la cour du roi Charles VI, où il occupa plusieurs charges honorifiques. En 1380, il effectua l'aveu de ses biens qui le plaçaient comme une des plus grosses fortunes du Forez : il était à la tête de cinq grands châteaux et des biens de rapport les accompagnant (Urbise, Nervieu, Couzan, Chalain-d'Uzore, Sauvain), trois maisons fortes (Boën, La Motte, La Forêt) et de nombreuses censives de gros rapport. Marié



Damas
D'or à la croix ancrée

trois fois, avec Marguerite de la Tour, Marie de Castelnau et Alice de Beaujeu. C'est un de ses enfants, issu d'un de ses deux premiers mariages, Hugues Damas, qui en 1396 reçut en nue propriété tous les biens foréziens des Couzan dont le château de Chalain-d'Uzore.

Vers 1408, Guy disparut, Hugues Damas en-

tra pleinement en possession de l'héritage. En 1409, il reçut l'hommage de Pierre d'Angérieu, seigneur de Saint-Bonnet-les-Oules pour des censives situées sur Chalain-d'Uzore. Celui-ci était un proche des Damas puisqu'on le trouve en 1394 puis en 1400 comme châtelain de la forteresse de Couzan. La famille paraît avoir laissé son nom à un hameau situé à la limite des communes de Chalain-d'Uzore et de Champdieu.

En 1414, Hugues Damas disparaissait n'ayant eu de son épouse, Isabelle Damas du Plessis, une lointaine cousine, qu'un seul fils, prénommé Guy dans la plus pure tradition d'alternance de prénoms (Hugues/Guy) des Damas. Guy renouvela l'aveu de Chalain en 1414 et reçut celui d'Amé d'Angérieu en 1417. Dernier de sa lignée, habitué depuis de nombreuses années au château de Chalain, il testait à l'âge de trente ans, en 1424. Sans héritier direct, c'est sa sœur, Alice Damas qui hérita de tous les biens ; on lui substituait sa tante Catherine. Ces possessions s'étaient un peu amenuisées car depuis l'aveu de Guy Damas en 1380, Nervieu et Urbise avaient été vendus.

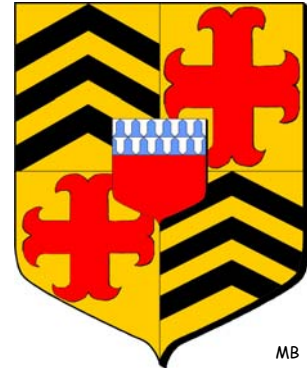
Par son mariage avec Eustache de Lévis, la seigneurie changeait encore de famille. En 1428, son mari faisait rénover le terrier de Chalain. Mais l'héritage d'Alice fut contesté par son autre tante Antoinette de Chauvigny et ce n'est que vers la fin de sa vie, vers 1448, qu'elle entra dans ses biens. Douze enfants nés de ce mariage sont cités par M. de la Tour de Varan. Jean fut destiné à assumer la continuité de la lignée, tandis que Guy de Lévis fut à l'origine de la branche des Lévis de Quélus. Ses autres frères furent des hommes d'église tandis que ses sœurs firent alliance en Forez et au-delà. Jean de Lévis



Lévis
D'or à trois chevrons
de sable



Photo 1 : fenêtre du
transept droit de l'église
de Chalain d'Uzore,
écartelé des blasons des
Lévis et des Couzan



Lévis-Couzan-Feugerolles
Ecartelé au un et quatre d'or à
trois chevrons de sable, aux
deux et trois d'or à la croix
ancrée de gueules, et de
gueules au chef de vair en
abîme

avait été fait héritier par son père mais il reçut aussi tous les biens restants, venant du côté de sa mère. Il avait épousé Marie de Lavieu, fille du seigneur de Feugerolles. En 1465/66, Charles de Lavieu-Feugerolles, dernier de sa lignée et frère de Marie avait institué le premier fils à naître de Jean et de Marie comme son héritier. En 1469, un codicille fut ajouté car, enfin, l'épouse de Charles était enceinte. Mais l'enfant ne vint pas à terme ; c'en était fini des espoirs de descendance de la lignée des Lavieu. Par une transaction de 1469, Jean abandonna l'héritage des Lévis à son frère Guy et ne conserva que l'héritage des Damas dont Chalain-d'Uzore. De son mariage quatre enfants étaient nés. En 1470, Marie de Lavieu disparaissait. Afin d'affermir les droits sur l'héritage des Lavieu-Feugerolles, il s'empessa d'épouser Louise de Bressoles, sa belle-sœur. De cette seconde alliance, cinq au-

tres enfants étaient nés.

Guillaume, l'aîné du premier lit, hérita de son oncle Charles mais il décéda, avant son père, sans avoir contracté une alliance et donc sans héritier. Gabriel, le second succéda à son frère, il réunit dans ses mains, pour la petite histoire, les seigneuries de Chalain-d'Uzore et de Chalain-le-Comtal dont il était aussi le seigneur. C'est vraisemblablement lui qui fit rénover le terrier de Chalain en 1525. Il avait épousé Anne de Joyeuse dont il n'eut pas d'enfant. Ce sont les gisants de Gabriel de Lévis et d'Anne de Joyeuse que l'on peut voir encore aujourd'hui, sous la porterne, à l'entrée du château. Ce sont sans doute eux qui commencèrent à embellir et modifier profondément le château et le bourg de Chalain-d'Uzore. Les travaux effectués sont attribués à Antoine Joynillon (ou Jonillyon) qui est surtout connu comme le maître maçon du château de la Bâtie d'Urfé ; il serait aussi l'auteur des gisants.

Jean de Lévis, l'aîné du second mariage, fut, dans le testament de son père, substitué à son demi-frère Gabriel au cas où il ne puisse avoir de descendance ; ses enfants, par ordre de naissance devant lui succéder. Il avait épousé Jeanne de Chalencon, dont il eut deux enfants et un seul garçon, Claude de Lévis. Jean de Lévis testa en 1533, avant son aîné.

Par la suite, les actes et documents consultés montrent une certaine confusion. Eustache de Lévis issu du mariage de Jean et de Marie de Lavieu, homme



Photo 2 : la très belle galerie du château fait partie des travaux effectués au XVI^{ème} siècle



Photo 3 : la date de 1562, sur le manteau de la cheminée de la grande salle

d'église, prieur de Firminy, est indiqué par M. de la Tour de Varan comme ayant hérité de Jeanne de Bressoles, sa tante, de Feugerolles, de Chalain-le-Comtal et de Curraize (l'héritage des Lavieu). Ces biens furent ensuite transmis au plus jeune des enfants du premier lit, Christophe de Lévis. Lui aussi était homme d'église, prieur de Firminy puis de Champdieu. Il est présent sur Chalain, dans un acte datant de 1539-1546.

Claude de Lévis, héritier de ses oncles avait épousé Hilaire des Prez. Si l'on en croit les dates c'est à lui que l'on doit de nouveaux travaux dans le château de Chalain et notamment la création de la grande salle où est gravée sur le manteau de la cheminée la date de 1562. Il fit aussi rénover le terrier de Chalain en 1565 (terrier Perrot).

C'est vers 1589 qu'il disparut laissant ses biens à Jacques de Lévis son fils cadet. Hubert, le fils aîné ayant disparu avant son père.

Jacques de Lévis eut deux enfants (Gaspard et Marguerite) de son premier mariage avec

Paule de Gaste en 1584. Elle était décédée en 1594. Quatre autres enfants étaient nés de son remariage avec Louise de Rivoire (Balthazard, Claude, Antoinette et Clauda). En 1616, Jacques testa en faveur de Balthazard, l'aîné de son deuxième lit.

Néanmoins, à la mort de son frère aîné, Gaspard de Lévis, en 1622 Marguerite, épouse de Louis de Saint-Priest hérita des biens et apporta à son mari outre la baronnie de Couzan, la seigneurie de Chalain. En 1626, ce dernier consentait un bail et un grangeage sur Champs ; en 1628, il était qualifié seigneur de Chalain ; en 1634, il vendit la seigneurie de Boën ; en 1635, il vendit à Claude de Luzy la terre de Chalain.

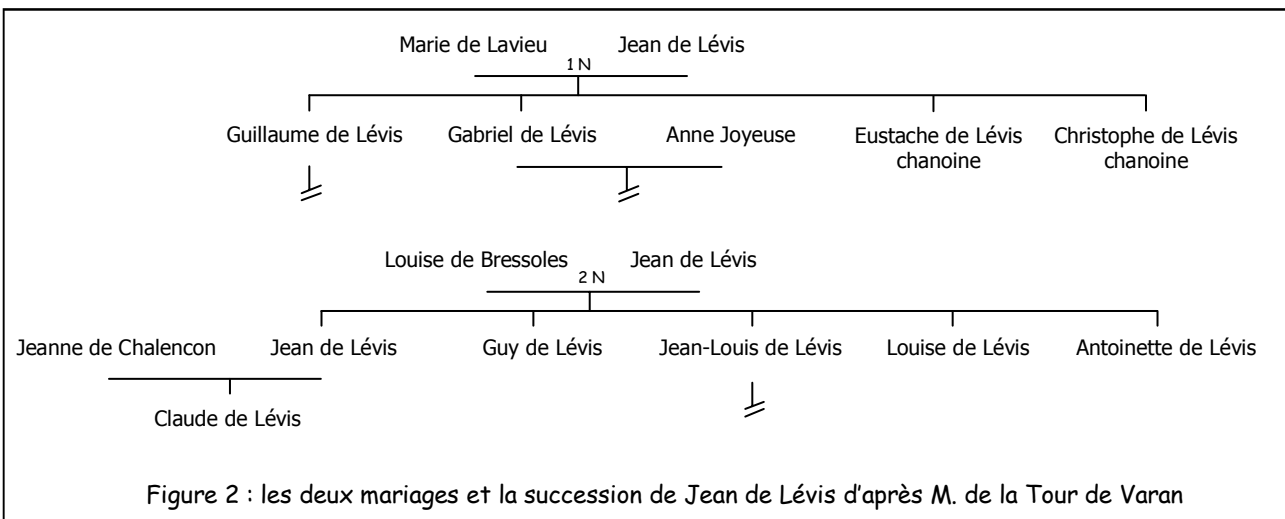
Nous retrouvons ce dernier dans les actes consultés qualifié de seigneur du lieu, en 1639.

Puis, en 1640, une procédure est engagée par Louis de Saint-Priest au sujet de la vente de la seigneurie. Nous retrouvons Claude de Luzy qualifié de seigneur de Chalain dans des achats de terres en 1642. Son fils, Jean de Luzy reprend le titre lors de plusieurs achats en 1646.

En 1648, une quittance générale est établie par Louis de Saint-Priest pour les 80 000 livres reçues lors de la vente de 1634, ce qui semble éteindre le contentieux entre les deux familles.

Par la suite, les Luzy continuèrent les achats de terres, de vignes et autres fonds sur sa seigneurie. Imbert de Luzy, fils de Jean, nouveau seigneur de Chalain, est souvent cité dans les archives : quittance, procès, redevances... Avant 1749, son fils, Balthazard, est le nouveau seigneur de Chalain. Mais c'est Louis, son petit-fils qui subira la Révolution et abandonnera la seigneurie (volontairement ou pas ?). Il est cité pour la dernière fois en 1791.

Il semblerait que dès 1793, le château soit





MB

Luzzy-Pélissac
De gueules au chevron
d'argent, accompagné de
trois étoiles d'or

déjà la propriété de Claude Joseph Rambaud. A son décès, son épouse, Jeanne Marie Poidebart, en devint la propriétaire. Leurs descendants et héritiers vendirent la propriété le 29 octobre 1913 à M. Auguste Cholat de Saint-Etienne. Les propriétaires actuels en sont les descendants.

d'un terrier datant de 1428, signé de Cruce qui figure sous la cote 1E4, n° 156. L'original fut établi pour *nobile Eustachii de Levis, domino de Cosano, de Villanova, de Challain d'Izoure* et ce document porte la mention : « Cette copie appartient à Mr. Philibert Bourg, notaire à Montbrison. Parait avoir été produite en justice en 1722 ». Ce document n'est pas complet et les premières pages ont disparu ou sont très abîmées. En réalité le document commence à la page 21. Historiquement, à la date de 1428, la seigneurie de Chalain venait, par mariage, de changer de main. Eustache de Lévis faisait rénover le terrier concernant des biens appartenant à son épouse, Alice de Couzan, dernière représentante de la famille Damas de Couzan, héritière de tous leurs biens. Leur union était récente¹.

Bibliographie

- Henry C. Dupont : *Chalain d'Uzore* ; bulletin de La Diana, tome 39, p. 273 à 279.
- Chartes du Forez
- Edouard Perroy : *Les familles nobles du Forez au XIII^{ème} siècle - Essai de filiation*, Tome I et II, 1976 ; Centre d'Etudes Forézienne, Thèse et Mémoires n° 8 et Recueil de mémoires et documents sur le Forez, La Diana, Tome XX.
- Inventaire des documents de la branche des Lévis-Léran ; Bulletin de la Diana, 1912.
- Bibliothèque de La Diana, fonds de Chalain.
- La Tour Varan (de) : *Chroniques des châteaux et abbayes* ; 1854, Saint-Etienne.
- A. Barban : *Recueil d'hommages, aveux et dénominations de fiefs relevant du comté de Forez du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle* ; Recueil de mémoires et documents sur le Forez, La Diana, tome VIII.
- 13 Juillet 1793 : Montbrison. Pièce de procédure dans une instance entre Joseph Rambaud de Chalain-d'Uzore et Fleury Maillan, de Chalain-le-Comtal. 4 pièces sur papier timbré ; (1 E4) Fonds de Chalain n° 616.
- Donation Rombau ; archives La Diana.

Le bourg médiéval de Chalain-d'Uzore Le terrier de Cruce, 1428

(traduction du document en annexe 1)

Plusieurs documents présents dans les archives permettent d'avoir une vision plus précise du château de Chalain-d'Uzore. Nous avons fait le choix, qui nous semblait logique, d'aborder ces documents dans un ordre chronologique.

Parmi le riche fond de Chalain-d'Uzore figurant à la bibliothèque de La Diana de Montbrison, le premier document extrait est une copie

Ce terrier prenait sur le territoire des communes actuelles de Chalain-d'Uzore, et Saint-Paul-d'Uzore, mais aussi sur des territoires plus éloignés : Champs, Champdieu ou Magneux-Haute-Rive, par exemple. En ce qui concerne le château de Chalain proprement dit, vingt-six articles, citant des bâtiments à l'intérieur du château, ont été dénombrés (cf. annexe 1). Concernant ce tableau, le premier chiffre est un numéro d'ordre que nous avons donné qui sert de référence lors des différentes reconstitutions ; le numéro de page est celui que l'on retrouve dans le document ; dans la proposition de traduction figurent outre le nom du propriétaire, quelques annotations qui sont apposées en marge et le contenu de l'article.

Globalement, le vocabulaire utilisé pour décrire les bâtiments est assez pauvre. Les termes *domum* et *cellarium* sont pratiquement les seuls employés. Le premier, dénomination générique de la maison, est accompagné parfois des adjectifs *altam* et *bassam*, permettant ainsi d'identifier une construction à deux étages. Le second, pouvant indiquer un cellier à vins, est ici plus sûrement utilisé pour désigner une pièce située au rez-de-chaussée². D'un article à l'autre, les termes *cellarium* et *domum* sont d'ailleurs utilisés pour désigner le même bâtiment, ils ne constituent donc pas des types différents. Sur les

¹ Edouard Perroy : *Les familles nobles du Forez au XIII^{ème} siècle - Essai de filiation*, Tome I et II, 1976 ; Centre d'Etudes Foréziennes, Thèse et Mémoires n° 8 et Recueil de mémoires et documents sur le Forez, La Diana, Tome XX, p. 281-282

² Marguerite Gonon, *La langue forézienne dans les registres audienciers du XIV^{ème} siècle*, 1960, Paris.

vingt-six articles traitant de constructions se trouvant *infra castrum de Challain*, se retrouvent vingt huit bâtiments se décomposant en : douze maisons ; cinq maisons hautes et basses ; trois maisons hautes et celliers ; sept bâtiments nommés indifféremment maisons ou celliers suivant les articles ; un cellier.

Les fortifications du château ne sont désignées qu'au sud et à l'ouest, en tant que *murrum dicti castris* ou plus rarement sous le terme de *murrum vintin*. Aucune tour ou ouvrage de fortification n'est indiqué, seule la porte située à l'ouest fait l'objet de plusieurs citations en tant que *jannuam castris* ou porte du château. Les fossés sont aussi mentionnés, *fossata castris*, sans précision sur leur mise en eau ou pas. Plusieurs bâtiments sont attribués à un personnage désigné par l'abréviation *dñj* (photo 4) pouvant être le seigneur du lieu (photo 5). A ce seigneur sont attribués plusieurs bâtiments cités toujours en tant que confins. Le premier désigne sous le terme *torcular*, un pressoir et le second, *furnum* indique la présence d'un four. Une maison est aussi indiquée comme lui appartenant tandis que plusieurs autres maisons mentionnent le jardin du seigneur, *ortum*, comme leurs confins à l'est.

L'église est citée plusieurs fois ainsi que plusieurs rues ou chemins. Pour désigner ces circulations, nous retrouvons le terme de chemin ou *carreriam* et chemin public, ou *carreriam publica* (articles 17 et 23) parfois accompagné du lieu d'origine et du lieu de destination comme « le

chemin allant de la porte du château à l'église ». Le terme *iter* est aussi utilisé une fois. Il désigne lui aussi un chemin, mais il est habituellement utilisé pour les voies d'une certaine importance reliant des destinations lointaines.

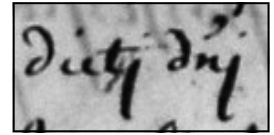


Photo 4 : *dicti dñj*

Parmi les tenanciers figure en bonne place le seigneur Martin de Savigny. Le traducteur qui ne connaissait pas le contexte régional et encore moins le contexte local de Chalain-d'Uzore, nous proposa instinctivement pour ce texte la traduction suivante. Il commençait ainsi : « Item, messire Martin Savignac, curé de Chalain-d'Uzore ... » (photo 6). Il n'avait pas tort car, quelques pages plus loin, la même formulation était utilisée (photo 7) pour désigner Jean de Frayssenet, curé de Champdieu. Néanmoins, sachant que le curé de Chalain était nommé par l'abbaye de Saint-Martin-de-Savigny, il nous a semblé que l'analogie entre le nom du tenancier et celle de cette abbaye ne pouvait pas être fortuite. Il nous paraît plus approprié de voir en ce seigneur *Martinus Savigniaci* une référence au côté temporel de l'abbaye Saint-Martin de Savigny.

Les articles concernant les biens sont formés sur un modèle très proche :

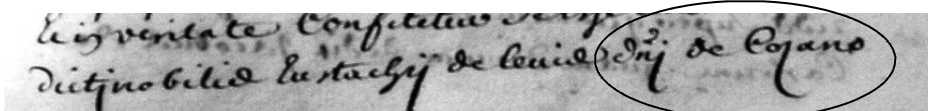


Photo 5 : le dit noble Eustache de Lévis, seigneur de Couzan

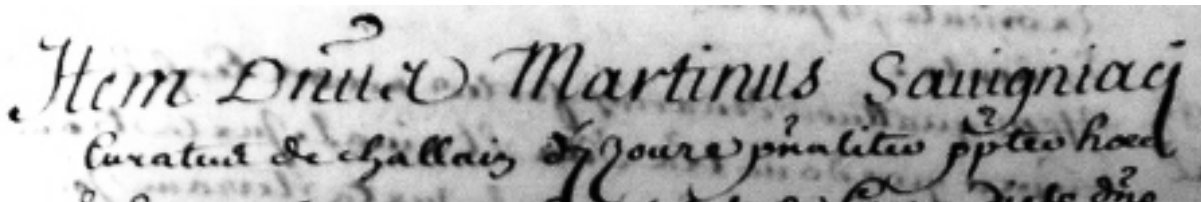


Photo 6 : Martin Savigny

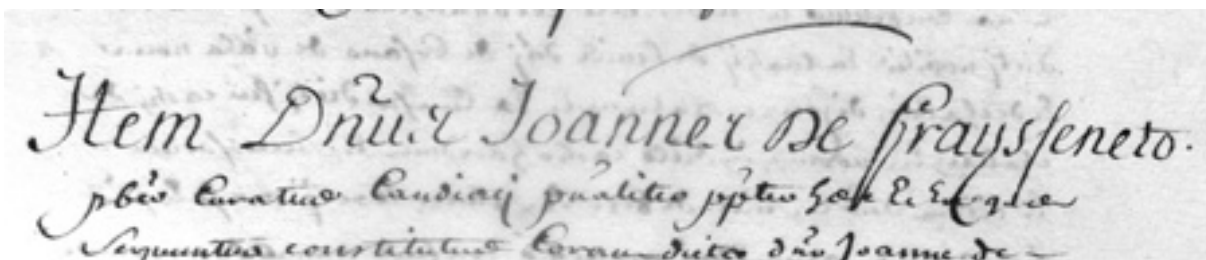


Photo 7 : Jean de Frayssenet

- une première phrase énonce la somme pour laquelle le bien est imposé. L'unité utilisée est soit le denier, soit l'obole, le qualificatif *fortem noveam/novum* associé est lié à la période de la guerre de 100 ans. Le numéraire y avait subi de nombreuses altérations et on distinguait des types forts et faibles suivant leur teneur en métaux.
- ensuite vient l'énoncé du bien, cellier ou maison, et sa situation *infra castrum de challain*.
- enfin, les confins sont énoncés. Les termes utilisés pour les situer sont *ex borea* pour le nord, *ex vento* pour le sud, *ex occidente* pour l'ouest et *ex oriente* pour l'est.

Cette dernière caractéristique permet pour chaque bien de connaître ses voisins, malheureusement pas toujours en direction des quatre points cardinaux. A l'équivalent d'un puzzle, il est ainsi possible de reconstituer toute une partie de l'habitat se développant à l'intérieur du château de Chalain.

Dans la reconstitution, opération assez complexe (annexe 2), nous avons utilisé uniquement le numéro d'ordre. Pour situer les confins, ce numéro a été repris accompagné, d'une lettre (n pour nord, s pour sud, o pour ouest, e pour est et b pour bas). Six blocs peuvent être ainsi reconstitués :

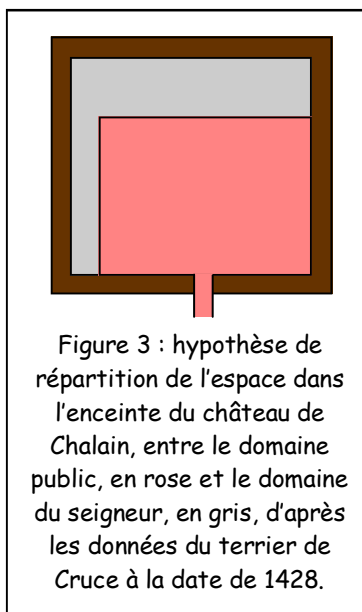
- Le premier constitue la partie nord/ouest du bourg (annexe 2, figure 1). Elle est limitée au sud par le chemin qui va de la porte du château vers l'église, à l'ouest par le mur du château, au nord par une maison appartenant au seigneur. Les confins situés à l'est ne sont pas cités. C'est une suite de maison basse, haute et basse et de celliers.
- Le second bloc constitue l'angle sud/ouest et le côté sud du bourg de Chalain (annexe 2, figure 2). Il est limité à l'ouest et au sud par le mur du château. Au nord se trouve la porte d'entrée de l'enceinte. Il s'agit, là aussi, d'une succession de celliers et de maisons hautes et basses. Seul l'article 23 indique la présence d'une rue, située à l'est du bâtiment.
- Le troisième bloc se trouve à l'intérieur du château (annexe 2, figure 3), il se situe au nord de la porte de l'église et borde à l'ouest le jardin du seigneur. Au nord se trouve le pressoir du même seigneur. Les bâtiments concernés sont deux maisons hautes et basses et une maison.
- Le quatrième bloc (annexe 2, figure 4) est composé de deux maisons hautes et basses et

fait l'objet de deux articles. Au nord se trouve le four du seigneur et les bâtiments sont bordés à l'est et à l'ouest par deux rues ou chemins publics allant de l'église à la maison de Joannès de Ripparia.

- Le cinquième bloc est limité au nord par le chemin de la porte du château vers l'église (annexe 2, figure 5). Il est l'application de deux articles et comporte cinq maisons. Un des celliers se partage entre deux propriétaires. Les confins aux autres points cardinaux ne sont pas cités, hormis un chemin public allant de l'église à la maison de Joannès de Ripparia dans l'article 26.
- Le sixième bloc est limité au nord par un chemin, ou rue publique, et au sud par le vintain du château (annexe 2, figure 6). Il est l'application d'un seul article, citant trois maisons, qu'il n'est pas possible d'accrocher directement au bloc 2. Leur point commun est d'être tous les deux limités au sud par la muraille du château. Néanmoins, la lecture complète du paragraphe concernant Bartholomeu Episcopi nous apprend, dès la première phrase que le déclarant possède un alias, celui de Joberti. Il semble donc probable que le cellier de la mention 17 corresponde à la maison de la mention 7/ouest, au prénom près (Bartholomeu dans le premier et Stephani dans le second). Ceci trouve confirmation avec la maison du curé située à l'ouest de la mention 17 qui trouve son équivalent avec la maison de J. de Ripparia donnée à l'église dans la mention 7.

Il est aussi possible d'effectuer un rapprochement entre les blocs 4 et 5 (annexe 2, figure 7). Ils se complètent mutuellement. La confusion pouvant provenir d'une part de la multiplicité des déclarants avec fractionnement des habitats (maison haute et basse plus cellier) et d'autre part par le fait que dans un cas on retrouve dans l'article 10 mention de la maison du seigneur alors que l'article 19 parle du four du seigneur. Il semble que la maison de P. Gambessieu et la propriété du seigneur soient toutes les deux mi-toyennes de l'habitation située au sud.

Cette application des termes du terriers met en évidence l'absence totale de mentions des murailles situées au nord et à l'est du château. Les bâtiments situés le plus au nord sont tous des propriétés du seigneur (maison et pressoir) tandis qu'à l'est les confins cités font mention des jardins du seigneur ou bien de rues. Tout



ceci invite à supposer que la répartition de l'espace au sein de l'enceinte pouvait se présenter comme sur la figure 3.

L'habitat des tenanciers ainsi que l'église occupaient une grande partie de l'espace, reléguant la propriété seigneuriale dans une bande en appui contre les murailles nord et est.

Dans ce terrier, nous noterons aussi la présence d'un moulin situé en contrebas du village sur le ruisseau qui y coule, ainsi que d'une péchoire appartenant au seigneur. Il énonce aussi de nombreux bâtiments : maisons, cuisines, éta-

bles, granges, cour, poulaillers et jardins situés en dehors du château montrant que l'habitat extra-muros était important.

L'Armorial de Guillaume Revel (1450)

La vue offerte par l'Armorial est la représentation faite par une personne se trouvant située à l'ouest, légèrement décalée au sud, du château. La vision restituée est une interprétation car il n'existe pas de relief permettant d'obtenir une telle vision du site. Le dessin n'est donc pas une copie banale mais le résultat d'un effort intellectuel particulier consistant à redessiner à partir d'un ou de plusieurs points, une vue d'un autre lieu, inaccessible. Cette projection de l'esprit est une des caractéristiques récurrentes et plus ou moins importantes suivant les représentations, qui fait la spécificité de l'Armorial.

Le dessin fait partie des vignettes inachevées. De nombreux détails y sont absents, notamment les fenêtres et les cheminées de l'habitat présent dans le premier plan. La colorisation des toits en rouge a pourtant été effectuée, ce qui, si l'on se réfère à d'autres représentations,



Figure 4 : Armorial de Revel
Société Historique et Archéologique de La Diana

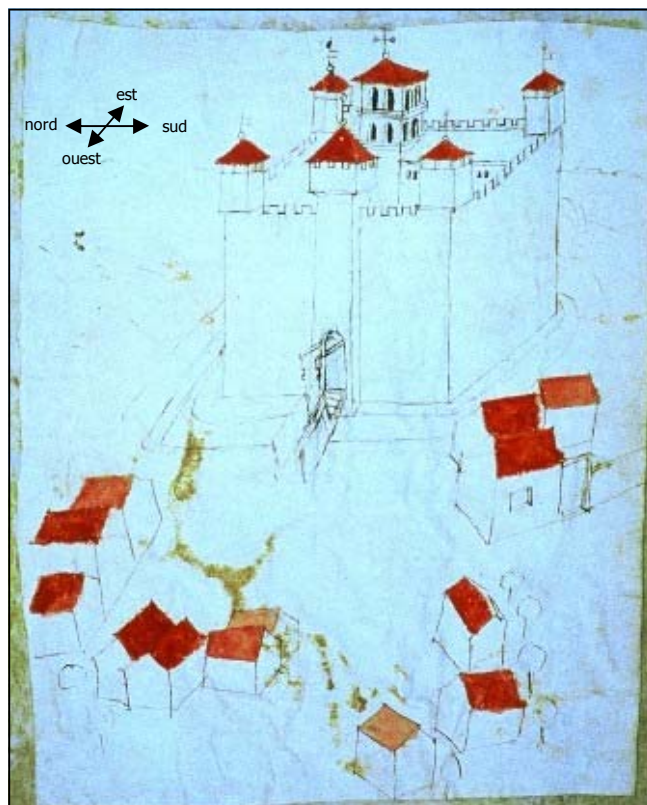


Figure 5 : Armorial de Revel
Bibliothèque Nationale de France

vient en contradiction avec l'absence de cheminées habituellement dessinées avant. Dans les autres vignettes elles sont généralement laissées en blanc lorsqu'elles apparaissent sur le versant colorisé du toit. L'arrière plan est sommaire et quelques traits désordonnés paraissent symboliser le relief des Monts d'Uzore. La végétation est limitée à six arbres représentés dans la partie habitat dont quatre paraissent en alignement. Le réseau viaire est limité à un vague tracé à gauche des fossés du château, largement accentué sur la copie de La Diana mais beaucoup plus diffus sur l'original. L'absence de desserte au niveau des maisons en premier plan vient renforcer l'aspect inachevé de l'ensemble.

L'arrière plan accueille le château. Hauteur, largeur et profondeur en font une construction pratiquement cubique. Une porte s'ouvre sur la façade ouest, au pied d'une tour quadrangulaire surmontée de hourds couverts d'un toit à quatre pentes. L'ouverture du portail en plein cintre est précédée d'un pont-levis dont l'accès se fait entre deux murs ou deux palissades parallèles. Ce pont-levis permet le passage au dessus du fossé. Il semble que ce soit un fossé sec, si l'on se rapporte au double trait du fossé nord qui pourrait marquer le haut et le fond du creusement.

Les hautes murailles sont crénelées et des hourds couverts d'une toiture à quatre pentes ont été bâtis à chacun des angles de l'enceinte.

A l'intérieur, nous trouvons seulement deux bâtiments dépassant des murailles : le clocher de l'église (voir étude de l'église de Chalain-d'Uzore) et un grand bâtiment jouxtant au nord le clocher et au sud le rempart qui paraît être la résidence du seigneur. Le plan que l'on peut en déduire est assez limité (figure 6).

Au premier plan figure un habitat dispersé sans réel ordonnancement. Une maison, située au sud est le seul bâtiment possédant une fenêtre mais aussi une sorte de cadre formant un porche (figure 7). Ce type de construction figure aussi dans la vignette représentant le bourg de Marclopt (figure 8) où elle se trouvait à l'emplacement d'une maison forte. Il ne semble pas que ce soit le cas ici.

Il est bien évidemment intéressant d'opposer l'Armorial de Guillaume Revel avec le terrier de Cruce plus ancien d'une vingtaine d'années, même si ces deux documents sont de natures différentes.

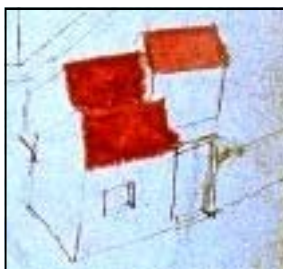


Figure 7 :
maison à porche
Armorial de
Chalain-d'Uzore

Ce qui apparaît avec évidence c'est la relative étroitesse imposée par l'Armorial par rapport aux 28 bâtiments cités dans le terrier auxquels viennent s'ajouter le logis seigneurial, l'église, le pressoir, le four, les jardins et le réseau viaire, sans compter sur d'éventuelles structures ou bâtiments non cités dans le terrier. Si l'Armorial est sans doute à remettre à cause par les dimensions accordées à l'enceinte du château, il faut sans doute aussi relativiser l'espace occupé par une maison au sein de ce volume clos.

Le terrier Renevier, 1525

Ce document, composé d'une simple feuille de papier a été retrouvé dans les archives consultées à la bibliothèque de La Diana (figure 9). Il porte le titre de : « Chalain-d'Uzore (château) en 1525 d'après les indications fournies par le terrier Renevier, de la bibliothèque de Montbrison (abbé Bégonnet) ». L'abbé est l'auteur de plusieurs études parues au début du XX^{ème} siècle sur Moingt, Saint-Romain-le-Puy ou Champdieu. Il s'agit vraisemblablement du résultat d'un travail similaire à celui que nous avons réalisé sur le

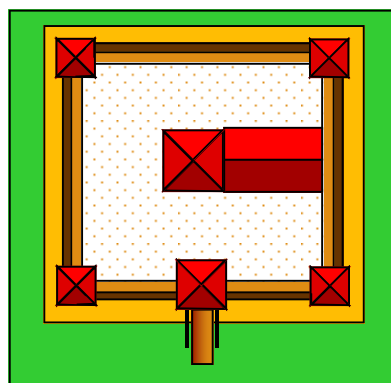


Figure 6 : plan du château de Chalain-d'Uzore, tel que l'on peut l'interpréter en plan à partir de l'Armorial de Revel



Figure 8 : maison à porche
Armorial de Marclopt

terrier de Cruce. Ce terrier Renevier n'a malheureusement pas été retrouvé à la bibliothèque de Montbrison dont le fond ancien a été reversé à La Diana mais où il ne figure pas dans les documents inventoriés. Ce document est donc à ce jour le seul élément en notre possession du terrier Renevier.

L'ensemble est rectangulaire, fermé sur trois côtés. La partie est, concernant vraisemblablement le domaine seigneurial, n'apparaît logiquement pas. A l'ouest s'ouvre une porte. Au total nous retrouvons vingt-huit rectangles, correspondant à des bâtiments, dans lesquels sont inscrits les numéros des articles concernés dans le terrier. Nous ignorons le type exact des constructions ainsi que le nom des propriétaires. D'autres constructions apparaissent comme étant des propriétés du seigneur :

- des écuries dans l'angle nord/ouest de l'enceinte ;
- un pressoir situé contre la muraille nord ;
- un verdier situé dans la partie nord/est de l'enceinte ;
- un jardin situé à l'ouest ;

- un bûcher situé près de l'angle sud/ouest, contre la muraille sud ;
- ? et des latrines contre la muraille sud.

Contre la muraille sud figurent aussi un espace intitulé « place jadis maison commune » et un autre ensemble non identifié à l'extrémité est.

Au centre figure l'église avec une galinière (porche ouvert sur les trois côtés, situé en avant du portail principal de l'église). Il est noté aussi la mention d'une place et de rues ou ruelles.

En l'absence des données des propriétaires, il est intéressant de comparer ce plan à celui élaboré à partir des données de 1428. Sur les six ensembles composés, cinq retrouvent une place :

- le bloc 1 limité par la porte au sud et une maison du seigneur au nord, comporte au total six bâtiments. C'est le même nombre que l'on retrouve en 1525, avec pour limites la porte et les écuries du seigneur ;
- le bloc 2 formant l'angle sud/ouest de l'enceinte était limité au nord par la porte du château et à l'est par la maison de S. Jobert. Nous avons vu la possibilité de le prolonger par le bloc 6, ce qui revient à rajouter une

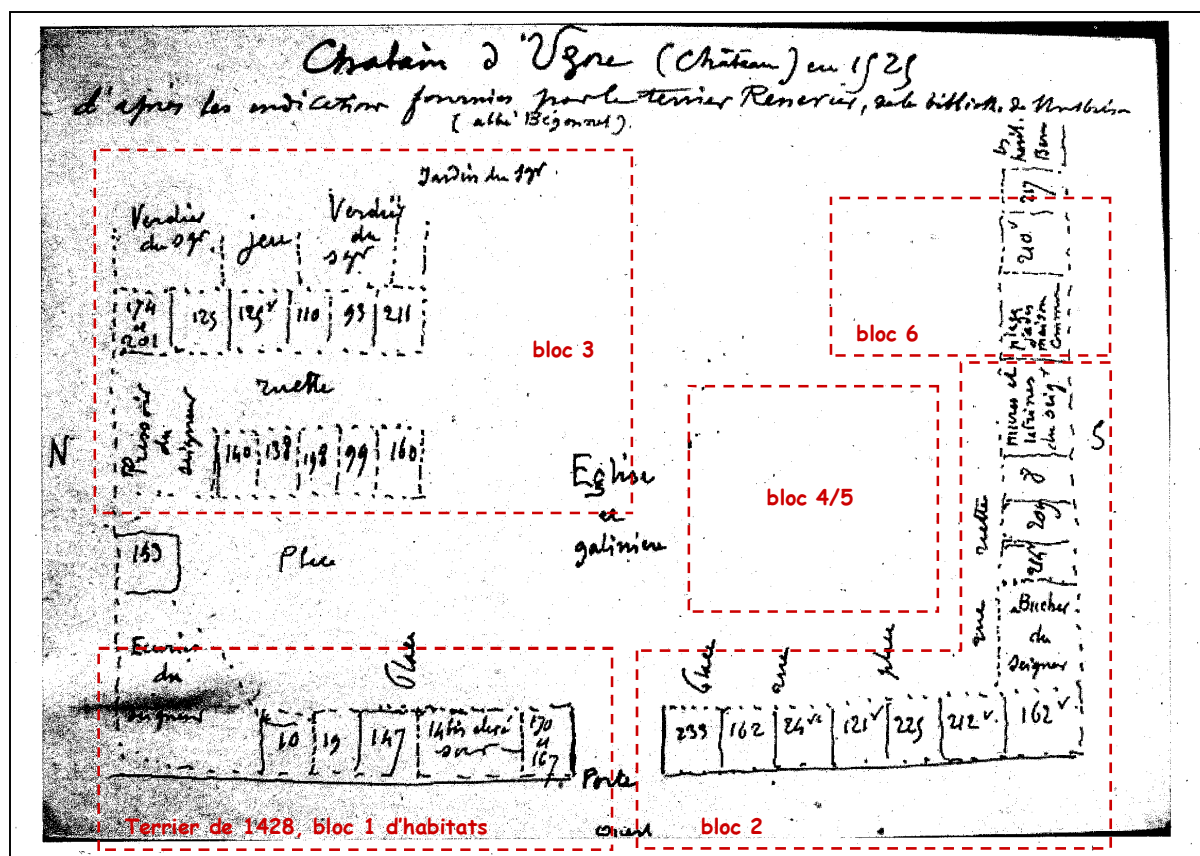


Figure 9 : report des différents blocs d'habitats composés après l'application du terrier de 1428 sur leur emplacement supposé dans le plan du terrier de 1525

maison dans l'alignement. Six maisons étaient en appui sur la muraille est et sept sur la muraille sud. Sur le terrier de 1525, sept bâtiments jouxtent la muraille ouest et dix la muraille sud, parmi lesquelles un bûcher et des latrines ;

- le bloc 3 était très caractéristique. Il était bordé à l'est par les jardins du seigneur, au nord par le pressoir et au sud par la porte de l'église. Il n'abritait que trois bâtiments. En 1565, nous retrouvons le verdier et les jardins figurant à l'est tandis qu'au nord se trouve la muraille et au sud l'église. Six bâtiments constituent l'ensemble, longés à l'ouest par une ruelle. La grande différence se trouve dans la présence, de l'autre côté de la ruelle, d'une série de cinq maisons limitée au nord par le pressoir. Plus à l'ouest encore, se trouve un bâtiment isolé, situé entre le pressoir et les écuries ;
- le bloc 4 /5 ne retrouve pas d'équivalent dans le plan tiré du terrier de 1525. Néanmoins, la présence de la rue allant de la porte du château à celle de l'église au nord, ne laisse pas beaucoup de choix sur son emplacement. Cette position est d'ailleurs inoccupée et la présence de cet îlot justifie les mentions de rue ou de ruelle présentes sur le plan de 1525, au niveau des maisons en appui sur les murailles sud et ouest ;
- le bloc 6 trouve sa place dans le prolongement du bloc 2, contre la muraille sud.

L'ensemble permet de reprendre le terrier de Cruce et de replacer ces différents blocs (figure 11). Il confirme aussi, la répartition de l'espace entre les propriétés des habitants et les biens du seigneur. La partie située à l'est ne fait l'objet d'aucune description tandis que la partie nord est partagée entre biens publics et biens seigneuriaux.

Nous pouvons aussi voir une esquisse d'appropriation des bâtiments de la muraille sud par le seigneur puisque entre les deux terriers, deux espaces ont été colonisés pour y créer des latrines et un bûcher. Il est aussi cité dans cette partie de l'enceinte une ancienne maison commune qui semble correspondre au bâtiment indiqué comme celui ayant été donné par J. de Ripparia à l'église en 1428.

Le nombre de constructions y est plus important (25 en 1428, 34 en 1525) mais, en l'absence des mentions originales, nous ne savons pas si

certains de ces articles ne correspondent pas à des maisons hautes ou basses comme dans le terrier de Cruce. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions.

Le terrier Perrot de 1565

Le terrier de 1565 est intitulé « Cartes simples du terrier reçu et signé Perrot au profit de Messire Claude Delevis, chevalier, sg et baron de Couzan, fogirolles, sieur de Curraize, Chalain d'Uzore, le Comtal et autres places, en l'année 1565 et suivantes ». Il est conservé à la bibliothèque de La Diana à Montbrison dans le fond de Chalain sous le n° 157.

Il est composé d'une suite de vignettes (plus de 1 100) bâties sur deux modèles. Le premier (figure 10) concerne les maisons et bâtiments. On retrouve à l'intérieur de la vignette : le numéro de l'article, la description du bien, sa situation ou nom de lieu-dit, la somme et la désignation de l'impôt, le nom du déclarant avec parfois le nom de l'épouse ou ceux de copropriétaires, des indications diverses comme l'alias du déclarant et un numéro d'ordre. On y voit aussi d'autres numéros rajoutés ultérieurement et faisant appel à un autre terrier, le terrier Reveu(x). Les confins aux quatre points cardinaux sont indiqués conventionnellement : le nord à gauche (bise), le sud à droite (matin), l'ouest en bas (soir) et l'est en haut (matin).

Le second ne concerne pas des biens mais des taxes (figure 12) : charrois, manœuvres, droit de

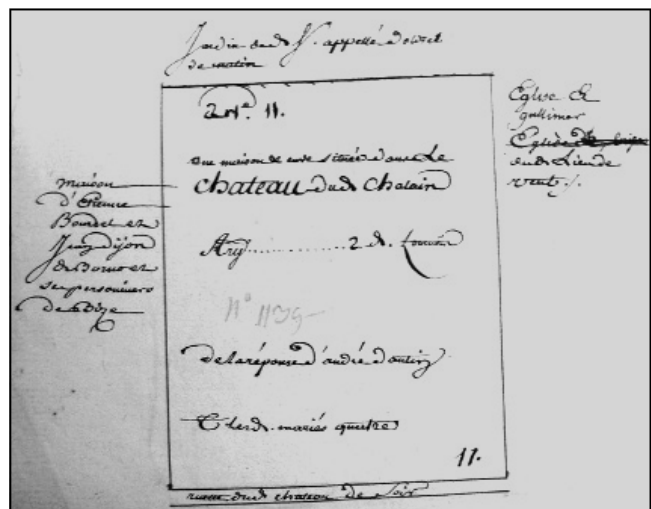


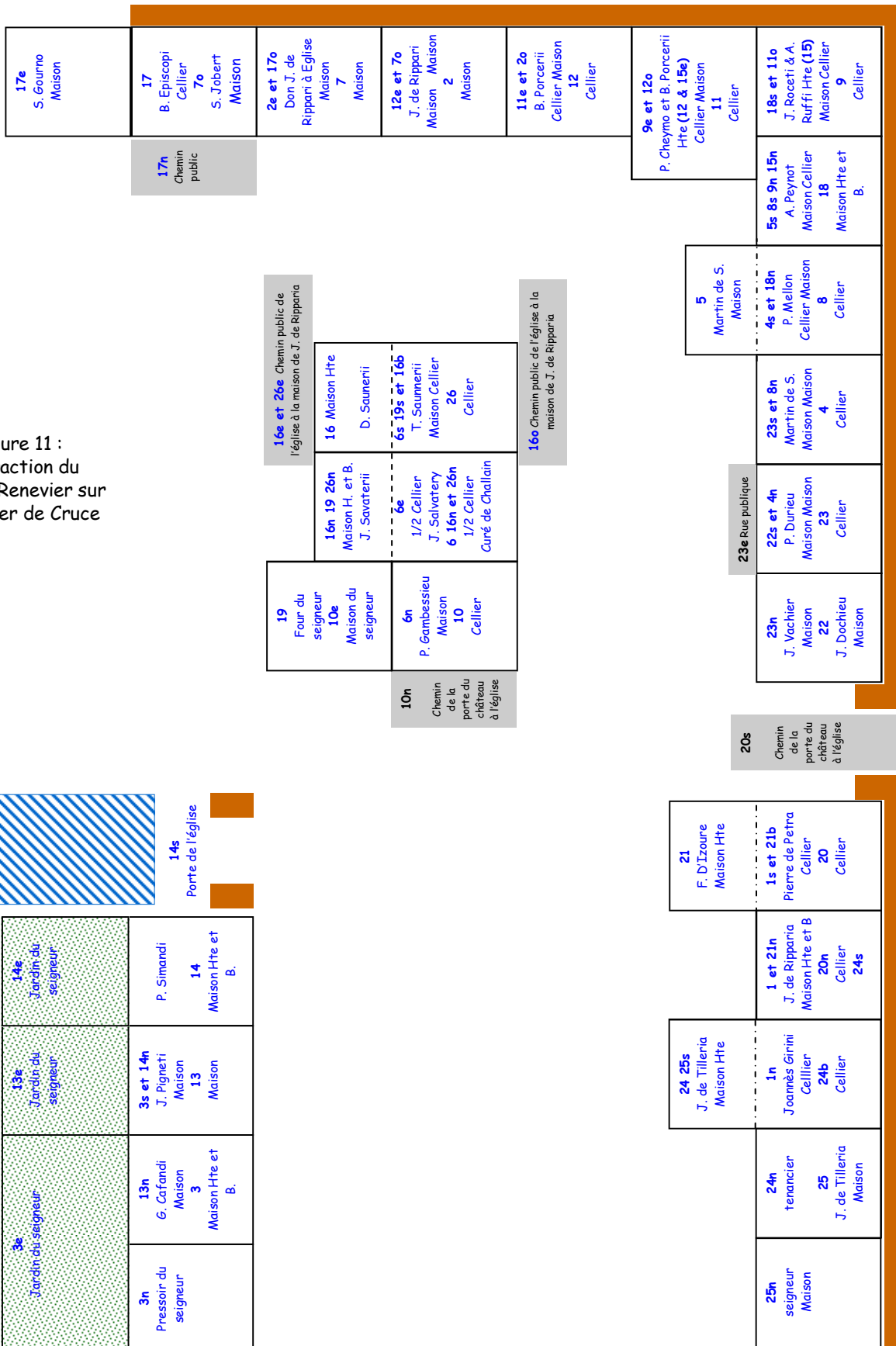
Figure 10 : une vignette du premier type du terrier Perrot.

L'article 11-11 est mentionné en haut à gauche et en bas à droite

Figure 11 :
interaction du
terrier Renevier sur
le terrier de Cruce



3n Pressoir du seigneur	3n G. Catandi Maison 3 Maison Hte et B.	3s et 14n J. Pignetti Maison 13 Maison	14s Jardin du seigneur	P. Simandi 14 Maison Hte et B.
3e Jardin du seigneur	13n G. Catandi Maison 3 Maison Hte et B.	3s et 14n J. Pignetti Maison 13 Maison	13e Jardin du seigneur	
			14e Jardin du seigneur	



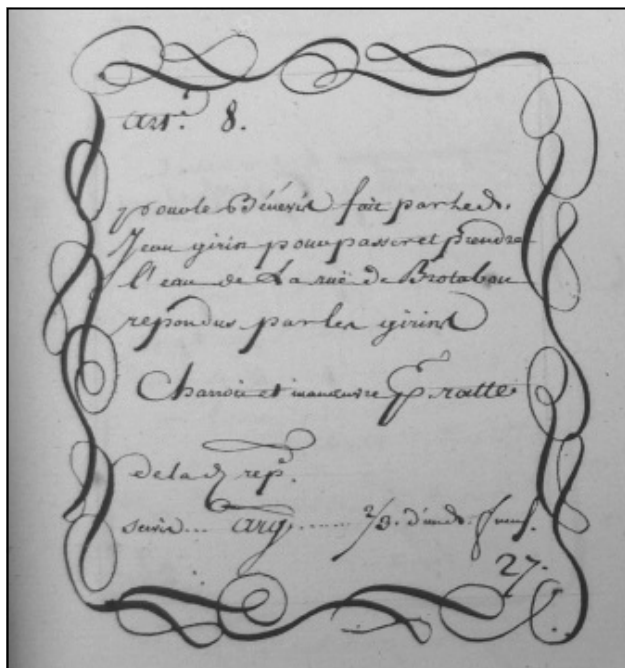


Figure 12 : une des vignettes du second type du terrier Perrot : article 27-8

passage et de prise d'eau, moissons, etc. Dans un cadre formé par une arabesque figure l'énoncé de cette ou de ces taxes ainsi que la somme concernée. Le numéro de l'article figure en haut à droite et le numéro d'ordre en bas à gauche.

Il figure à la fin une table ou index très complet des noms de lieux-dits qui portent sur la commune de Chalain-d'Uzore mais aussi empiètent sur les communes actuelles environnantes : Saint-Paul-d'Uzore, Pralong, Champdieu, etc...

Au total 18 articles font mention de bâtiments situés à l'intérieur du château (annexe 3a). Plusieurs articles peuvent se connecter assez facilement ou être regroupés dans une même famille :

- le bloc 1 (annexe 3b, figure 1) est constitué par quatre articles pour lesquels les confins sont les suivants : le jardin du seigneur à l'est, le mur du vintain au nord, l'église au sud et une rue du château à l'ouest. On y trouve aussi le pressoir du seigneur. Trois autres articles possèdent les mêmes confins à l'est et à l'ouest mais ne trouvent pas une place naturellement dans l'ensemble (annexe 3b, figure 1a, 1b et 1c). Pourtant certains des confins nous indiquent que ces trois articles devraient pouvoir s'intégrer dans la trame urbaine :

⇒ l'article 4 (annexe 3-1a) indique au nord la maison de C. Berthollon dit Bastie ; l'article 14 donne lui aussi un C. Batye au nord mais les confins au sud ne trouvent pas d'équivalence et J. Pichon n'est cité dans aucun des autres articles.

⇒ l'article 18 (annexe 3-1c), par ses confins cités au sud et au nord est celui qui s'intégrerait le plus facilement entre l'article 6 et son voisin au sud.

⇒ l'article 9 (annexe 3-1b) indique à son confins au nord la maison d'Étienne Bourdel ou Bordel comme dans l'article 1. Les autres tenanciers L. Chevieu et J. Godin n'apparaissent pas dans les autres articles.

- le bloc n° 2 est composé lui aussi de quatre articles (annexe 3-2) pour lesquels les confins sont les suivants : le mur du vintain à l'ouest, le pressoir et l'étable aux chevaux du seigneur au nord, la maison de M. de Lapière au sud et la place du château à l'est. Nous pouvons ajouter dans ce secteur l'article 10 qui donne lui aussi le pressoir comme confins nord. (annexe 3-2a)
- le bloc n° 3 est composé de seulement deux articles (annexe 3-3). Hormis E. Bublon que l'on retrouve dans l'article précédent les autres tenanciers ne se retrouvent pas dans les autres mentions.
- les blocs n° 4 à 7 (annexe 3-4 à 7) sont formés par des articles uniques. Certains ont des points communs mais tous les confins ne coïncident pas :
- le bloc n° 4 et le bloc n° 5 ont deux points communs. Le premier est d'avoir la maison d'A. Chenieu comme confins nord et le second est la maison d'Antoine Hento à l'est pour le bloc n° 4 et celle de Jean Symard dit Hento comme centre du bloc n° 5. Par contre le voisin ouest du bloc n° 5 donne Jacques de Vial tandis que le centre du bloc n° 4 donne B. Savatier tuteur de Jeanne, fille de Jean Jullien comme propriétaire.
- le bloc n° 6 n'a pas de confins ouest. Il pourrait se raccorder avec le bloc n° 2 si l'on considérait que la maison de M. de Lapière et celle de B. Goratte ne faisaient qu'une. La rue qui conduit de la porte du château à celle de l'église serait à sa place au sud et la maison de Poncet qui forme l'extrémité nord du bloc n° 6 se retrouve dans le bloc n° 2, comme centre de l'article 11.

- le bloc n° 7 ne se raccorde à aucun autre et aucun des tenanciers cités ne se retrouve dans les autres articles.

Par rapport au terrier de Cruce, l'application globale et directe du terrier Perrot se fait plus difficilement ; hormis les blocs 1, 2 et 6, il n'est pas possible de raccorder l'ensemble avec certitude. En figure 15, se trouve le maximum de ce qui semble être possible de regrouper, d'après les remarques faites précédemment. Malgré ces difficultés et ces manques, nous pouvons constater que nous ne retrouvons aucune mention avérée de l'habitat et des remparts situés au sud/ouest du bourg. Un seul article a pour limite la rue de la porte du château à l'église mais il s'agit d'un confins situé au sud. Les propriétés du seigneur ne sont pas citées dans cette partie du bourg tandis que les propriétés qu'il avait au nord et à l'est sur le terrier de 1428 sont renouvelées à l'identique (pressoir et jardin) ou légèrement modifiées (maison devenue étable). Il semblerait donc que le processus d'accroissement des biens et d'appropriation de cette partie du bourg par les seigneurs (Claude de Lévis à cette date), que l'on voyait s'amorcer sur le terrier Renevier, se soit poursuivie et même amplifiée (figure 13). Nous rappelons que la construction de la grande salle date de 1562, soit trois ans seulement avant le terrier Perrot.

Cent quarante ans séparent le terrier Perrot du terrier de Cruce et il était intéressant de voir si nous retrouvions des tenanciers communs entre les deux actes. Nous retrouvons seulement trois familles qui ont conservé les mêmes possessions (figure 15, carrés bleus) :

- Tilleria (24 terrier de Cruce) et Tiollery (2 terrier Perrot)
- Girini (24 terrier de Cruce) et Girin (2 terrier Perrot)
- De la Petra (20 terrier de Cruce) et de La-pierre (11s terrier Perrot)

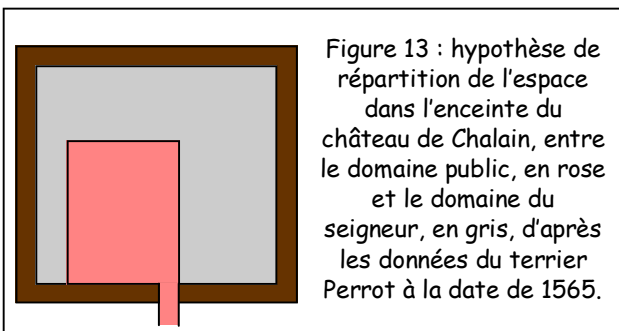


Figure 13 : hypothèse de répartition de l'espace dans l'enceinte du château de Chalain, entre le domaine public, en rose et le domaine du seigneur, en gris, d'après les données du terrier Perrot à la date de 1565.

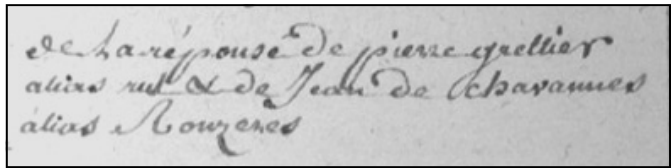


Figure 14 : détail de l'article 14

Outre les changements de propriétaires (pour cause de vente/achat, de mariage, d'héritage), les extinctions de famille ou encore les exils volontaires, le terrier Perrot montre l'importance des « alias » dans la modification des noms de famille. Comme le montre la figure 14, extrait de l'article 14, les deux personnages cités possèdent chacun un alias. Une autre particularité de ce terrier est la présence omniprésente des parsonniers (voir article spécifique sur les parsonniers de Chalain d'Uzore).

Les cadastres

Ce document (figure 16) qui date de 1809, présente le bourg ancien de Chalain-d'Uzore d'une manière très succincte, sous la forme d'un quadrilatère non clos. Le bâti se divise en deux parcelles : la première occupe l'ensemble des côtés nord et est et un quart du côté ouest ; la seconde les 3/4 du côté sud avec un retour au centre du quadrilatère. Au sud s'étendent les jardins (parcelle 95), un verger (parcelle 97) et une pâture (parcelle 106). On y trouve aussi un pigeonnier (parcelle 96) et une dépendance (parcelle 98).

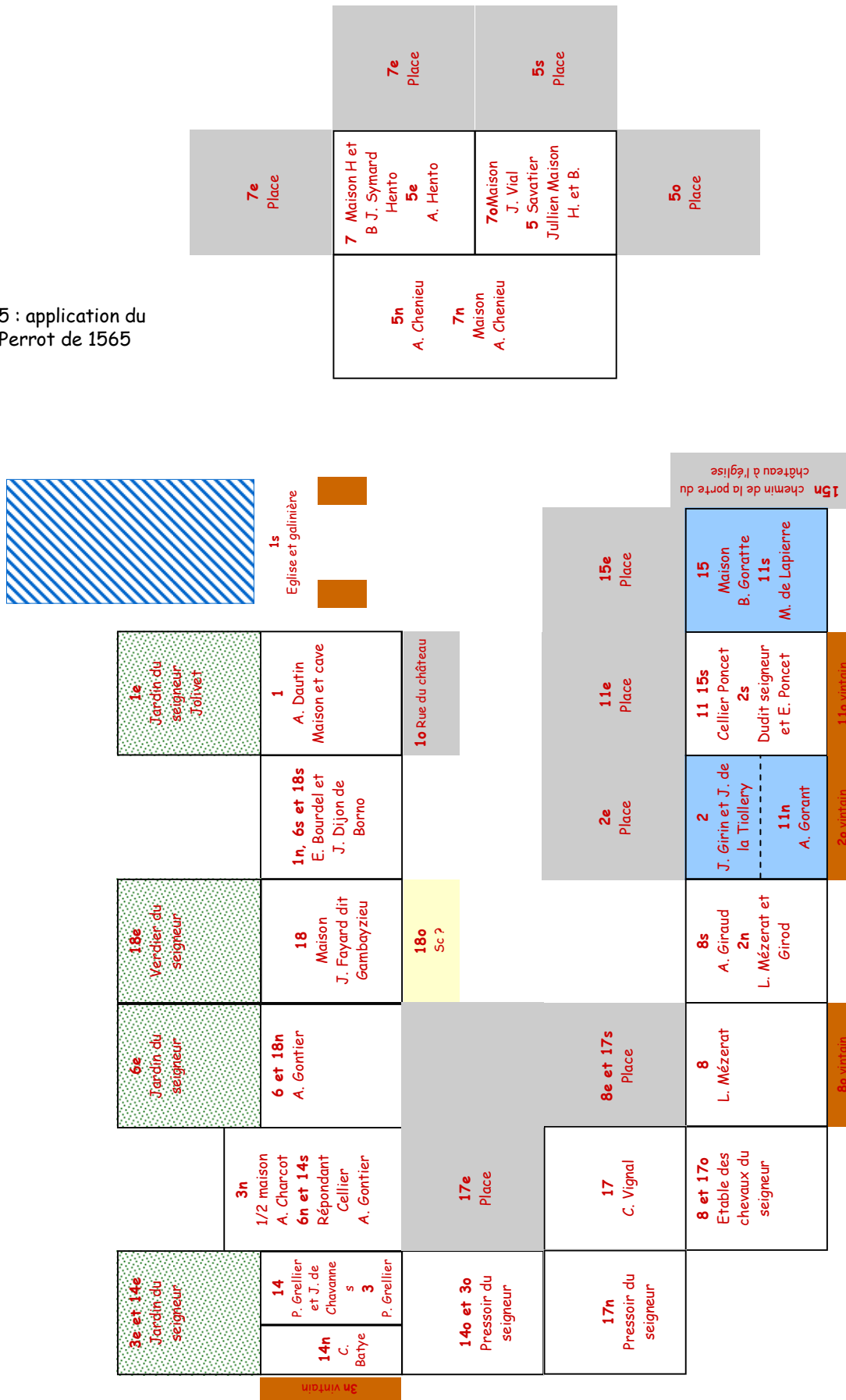
On y trouve aussi un chemin d'accès, décalé à gauche par rapport à l'église qui est, elle-même, implantée dans le quart sud/est du quadrilatère.

Le cadastre actuel (figure 17) est plus précis dans les détails et il corrige les trois grandes erreurs de son prédécesseur :

- il replace l'église dans sa position réelle, c'est à dire au centre et presque en appui contre le bâti est ; il joint aussi l'église avec le retour du bâti sud ;
- il positionne le chemin d'accès décalé à droite de l'église et du bâti ouest ;
- il prolonge le bâti ouest qui occupe en réalité les 3/4 de ce côté, dans l'alignement de la porte qui surmonte le chemin d'accès.

Il représente aussi la seule grande modification, à savoir l'ouverture d'un second accès par le côté nord, permettant le passage des véhicules modernes.

Figure 15 : application du Terrier Perrot de 1565



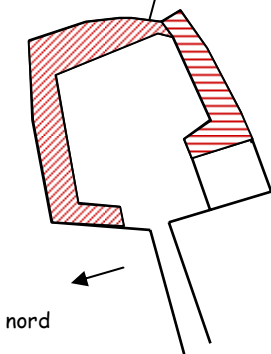


Figure 16 : bourg
de Chalain-d'Uzore
Cadastré « Napoléon »

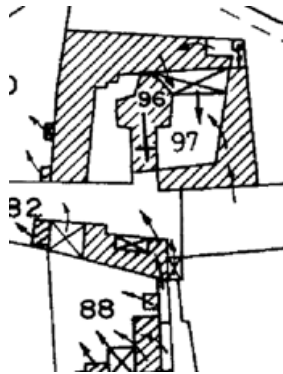


Figure 17 : bourg
de Chalain-d'Uzore
Cadastré actuel

Les vestiges actuels

L'ensemble, peu détaillé sur le cadastre, peut être subdivisé en plusieurs bâtiments appartenant à trois ensembles (figure 18) : l'église, le château, une ferme et ses différentes dépendances.

- A : église
- B : habitation/ferme
- C : bâtiment à vocation agricole
- D : grande salle du XVI^{ème} siècle située au dessus du cellier
- E : habitat transformé en remise
- F : tour ronde



Photo 8 : vue aérienne de l'ancien bourg de Chalain d'Uzore en approche par l'ouest

- G : galerie
- H : château, bâtiment sud et galerie
- I : escalier tour
- J : château et porche
- K : château, bâtiment ouest
- L : dépendance
- M : dépendance et préau
- N : porte fortifiée
- O : cour

Il est bien difficile, dans cet ensemble, de retrouver les nombreuses maisons citées dans les terriers de Cruce, Renevier ou Perrot.

Hormis l'église et quelques éléments ou bâtiments du château, il ne reste que des éléments des fortifications : la partie

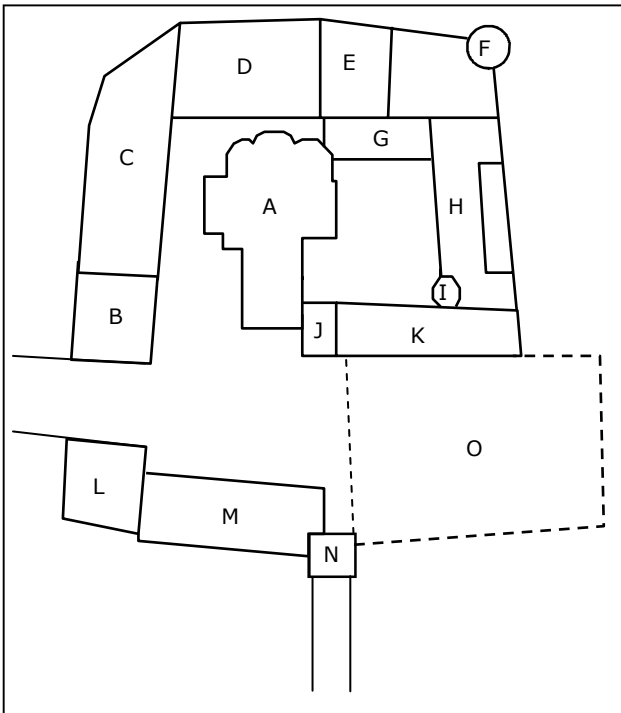


Figure 18 : bourg ancien de Chalain-d'Uzore
Relevé sommaire

basse de l'angle nord/est et la porte d'entrée.

La vente, passée le 29 octobre 1913 décrit ainsi la propriété : « une petite propriété située au bourg de la commune de Chalain-d'Uzore, comprenant une vieille demeure appelée le château, bâtiments de ferme attenants, cour, jardin et divers tènements de terre et prés. Le tout tenant d'une superficie de huit hectares quatre ares et vingt neuf centiares. Joignant notamment à l'est l'arête du Mont d'Uzore ; au midi propriété à Rousset ; à l'ouest la route de Montbrison ».

La terre de Chalain dépendait originellement de la succession de Jeanne Marie Poidebart mère et aïeule des vendeurs, laquelle en avait fait l'acquisition dudit Rombau, son mari, sous signature privée le 23 septembre 1849. (Donation Rombau, Archives de La Diana)

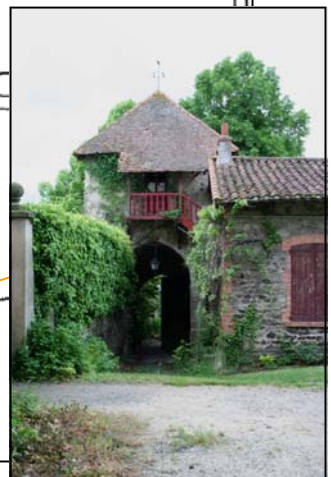
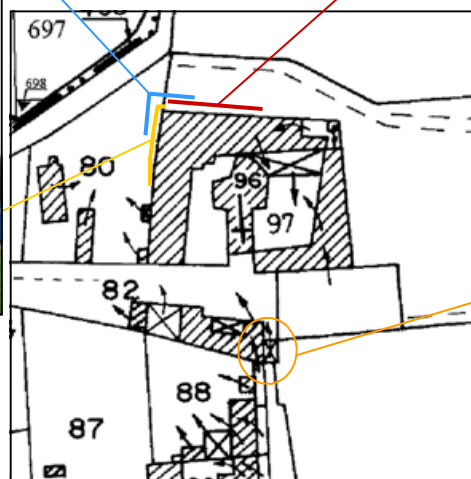


Figure 19 : les éléments pouvant être attribués aux fortifications du bourg ancien : rempart et porte

**Annexe 1 : Proposition de traduction des articles
concernant le château de Chalais, dans le terrier de Cruce
par André Bousquet¹**

Ordre	Page	
1	p. 10	Joannès de Ripparia (14 au château) Item un denier ... une maison haute et basse située dans le château de Challain contre le mur du dit château à l'ouest et à coté du cellier de Joannès Girini au nord et à coté du cellier de Pierre de Petra au sud.
2	p. 17/4	Jacob de Rippari (4 Chalais) Item deux deniers ... sur cette maison située dans le château de Challain contre la maison de Barthelémy Porcher(ii) à l'ouest et contre une autre maison du dit tenementier ² qu'il a donnée à l'église de Challain à l'ouest et contre le mur du dit château au sud.
3	p. 17	Guillelme Cafandi (17 château) Item un denier ... pour une maison haute et basse située dans le château de Challain à coté du pressoir et du jardin du dit seigneur au nord et à l'est, et à côté de la maison de Jacob Pigneti au sud.
4	p. 21	Seigneur Martin de Savigny Item dominus Martinus de Savigniacus, curé de Challain d'Izoure... 1/182, cellier à Chalais : Et premièrement un denier ... sur un cellier situé sous le dit château de Chalais à coté de la maison de Pierre Durieu au nord et contre le cellier de Pierre Mellon au sud et contre la muraille à l'ouest.
5	p. 21	2/183, maison sur celle de pierre Mellon : Item un obole ... sur certaine maison située et édiflée sur (au-dessus) de la maison de Pierre Mellon contre la maison d'Antoine Paynot au sud et contre le mur du château à l'ouest.
6	p. 21	3/184 , moitié sur cellier du château de Chalais : Item plus confesse le dit curé au nom de la cure de Challain devoir une obole ... sur la moitié d'un certain cellier situé sous le château contre la maison de Pierre Gambaysieu au nord et contre l'autre moitié du dit cellier qui appartient à Joannès Salvatery à l'est, et contre la maison de Thomas Saunnerii au sud.
7	p. 21	4/186 (maison dans le dit château) Item un denier ... une maison située sous le dit château, donnée par Jacob de Ripparia à la cure de Challain contre la maison du dit Jacob de Ripparia à l'ouest et contre le mur du dit château au sud et à coté de la maison de Stéphane Jobert à l'est.
8	p. 26	Petru Mellon 1 (205 château) Item un denier ... pour un cellier situé sous le château de Challain à coté de la maison d'Antoine Paynot au sud, et à coté de la maison propriété de seigneur Martin de Savigny au nord et à coté du mur d'enceinte du dit château de Challain à l'ouest.
9	p. 36	Symond Roceti (322 Chalais 17) Item un denier ... pour un cellier situé dans le château de Challain à coté du cellier d'Antoine Pannot au nord et à coté du cellier de Pierre Cheymo à l'est et contre le mur d'enceinte du dit château à l'ouest.
10	p. 44	Petrus Gambesieu (4 château) Et pour un cellier situé dans le château de Challain contre la maison du dit seigneur à l'est et contre la maison du curé de Challain au sud et à coté du chemin qui va de la porte du château à l'église au nord.
11	p. 47	Pietru Cheymoz (16 château) Item une obole ... pour un cellier situé sous le château de Challain à coté du cellier de Joannès Roceti à l'ouest et contre le cellier de Bartholomei Porcerii à l'est et contre le mur du dit château au sud.
12	p. 50	Bartholomau Porcerii (36 cellier à Challain) Item un denier ... pour un cellier situé dans le château de Challain contre la maison de Jacob de Rippari à l'est et contre les maisons de Pierre Cheymo et du dit tenementier à l'ouest et contre la mur du dit château au sud.
13	p. 59	Jacobi Pignet (9 château) Item un denier... pour une maison située dans le château de Challain contre la maison de Guillelmi Cafandi au nord et contre le jardin du dit tenementier à l'est.

- 14 p. 60 Petru Petier ala Simandi
Item un denier ... pour une maison haute et basse située dans le château de Challain à coté de la porte de l'église du dit lieu au sud et à coté du jardin du dit seigneur à l'est et contre la maison de Jacob Pigneti au nord.
- 15 p. 64 Andrea Ruffi (Château)
Et premièrement un denier ... pour une maison haute située sous le château de Challain contre la maison de Joannès Roceti contre la maison haute de Bartholomé Porchier à l'est et contre la maison d'Antoine Paynot au nord et contre le mur du dit château à l'ouest et au sud comme ses autres voisins.
- 16 p. 65 Durandu Saunerii (1 château)
Et premièrement un denier ... pour une maison haute située sous le château de Challain au dessus du cellier de Thoma Saunerii et du frère. Contre la maison haute de Joanne Savaterii et la maison du curé de Challain au nord et contre le chemin public allant de l'église à la maison de Jacob de Ripparii à l'ouest et à l'est.
- 17 p. 75 Bartholoman Episcopi (au château)
Et premièrement un denier... pour un cellier situé sous le château de Challain contre la maison de Stephane Gourno à l'est et contre le chemin public au nord et contre le mur du dit château au sud et contre la maison du curé du dict lieu à l'ouest.
- 18 p. 76 Antoine Paynot (château)
Item trois oboles...une maison haute et basse située sous le château de Challain contre la maison de Joannès Roceti au sud et contre le mur du dit château à l'ouest et contre la maison de Pierre Mellon au nord.
- 19 p. 80 Joannes Savatery (19 château)
Item une obole ... une maison haute et basse située dans le château de Challain contre le four du dit seigneur au nord et contre la maison de Thomas Saunier au sud.
- 20 p. 93 Petrus de la Pierra (24 château)
Item trois oboles... un cellier situé sous le château de Challain contre le cellier de Joannes de Rippari au nord et contre (au bord du) le chemin allant de la porte du château à l'église au sud et contre le mur du dit château à l'ouest.
- 21 p. 98 Franciscu d'Izoure (1 château)
Et d'abord trois poyses (?) nouveaux impôts cens et redevances sur cette maison située en haut, au dessus du cellier de Pierre de Petra, et en dessous du château de Challain, contre la maison de Joannès de Ripparia au nord et contre le mur du dit château à l'ouest.
- 22 p. 111 Joanni Dochieu (11 château)
Item 6 deniers ... une maison située dans le château de Challain contre la maison de Pierre Durieu au sud et contre le mur du dit château à l'ouest et à coté de la porte du château au nord.
- 23 p. 148 Petru Durieu (1 château)
Et premièrement un denier ... pour un cellier situé dans le château de Challain contre la maison de Joannès Vachier au nord et près de la rue publique à l'est et contre le mur du dit château à l'ouest et contre la maison de seigneur Martin de Savigny curé du dit lieu au sud.
- 24 p. 151 Joannes de Tilleria 21
Item une obole ... une maison haute située dans le château de Challain au dessus du cellier de Joannès Girini à coté d'une autre maison du dit tenementier au nord et à coté de la maison de Joannès de Ripparia au sud et à coté du mur du dit château à l'ouest.
- 25 p. 151 Joannès de Tilleria 23
Item un denier ... une maison située sous le château contre la/une maison du dit seigneur au nord et contre la maison du dit tenementier au sud et contre le mur d'enceinte du dit château à l'ouest.
- 26 P. 67 Thomas Saunerii 7 château
Item un denier et une obole... cellier situé dans le château de Chalain, à côté du cellier de Joannès Savatery au nord et à côté de la maison ???? Au nord, et à côté de la rue tendant de l'église vers la maison de Jacobi de Rippari à l'est.
- Lieux situés hors de la ville de Chalain
- 27 p. 21 185 Seigneur Martin de Savigny, terre
Item quatre deniers ... une terre située (ut rival) vers la rivière contre le chemin de Pierre Gambaysieu

au sud et contre la terre de Joannès de Ripparia au nord, laquelle est intermédiaire à la rivière (*rivali intermedio*) et à coté de l'alimentation du moulin de Challain à l'ouest.
rivali intermedio semble indiquer que la terre de Joannès de Ripparia est au bord de la rivière, et que la terre de Martin de Savigny est séparée (*ut rival*) de la rivière par la précédente. *ut rival* serait alors riveraine ?

28 p. 30 244, Vers la peschoire du seigneur
 Item 6 deniers ... pour une terre (...) située à coté du peschoire/vivier du dit seigneur à l'est et à coté de la terre de Pierre Gambaysieu à l'ouest et à coté de la terre de Barthelemy Roceti au nord et à coté de la terre de Guichard Richier au sud.

¹ Avec l'aimable assistance de « francegenweb »/E.B.

² Tenancier : le mot *tenementiarus* est traduit (par E.B.) par tenementier, ce qui semble moins péjoratif ; mais le mot tenancier est dans mon encyclopédie Larousse, ce qui n'est pas le cas de tenementier.

Annexe 2 : application du terrier de Cruce

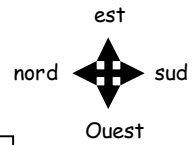


Figure 1 : bloc d'habitats n° 1

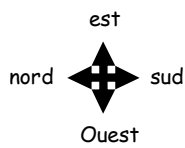
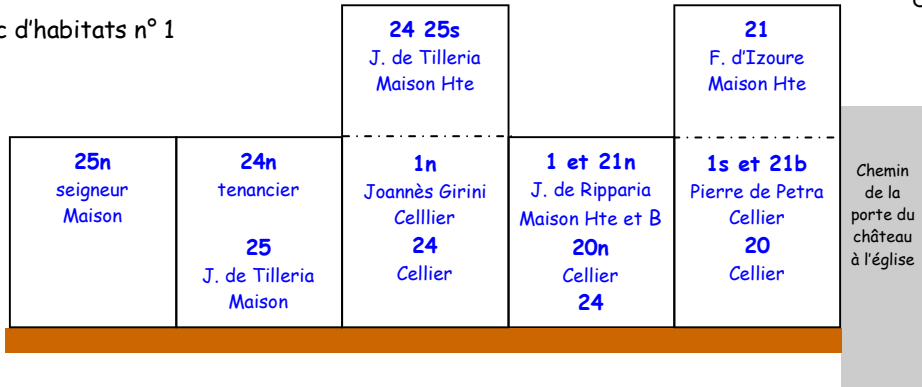
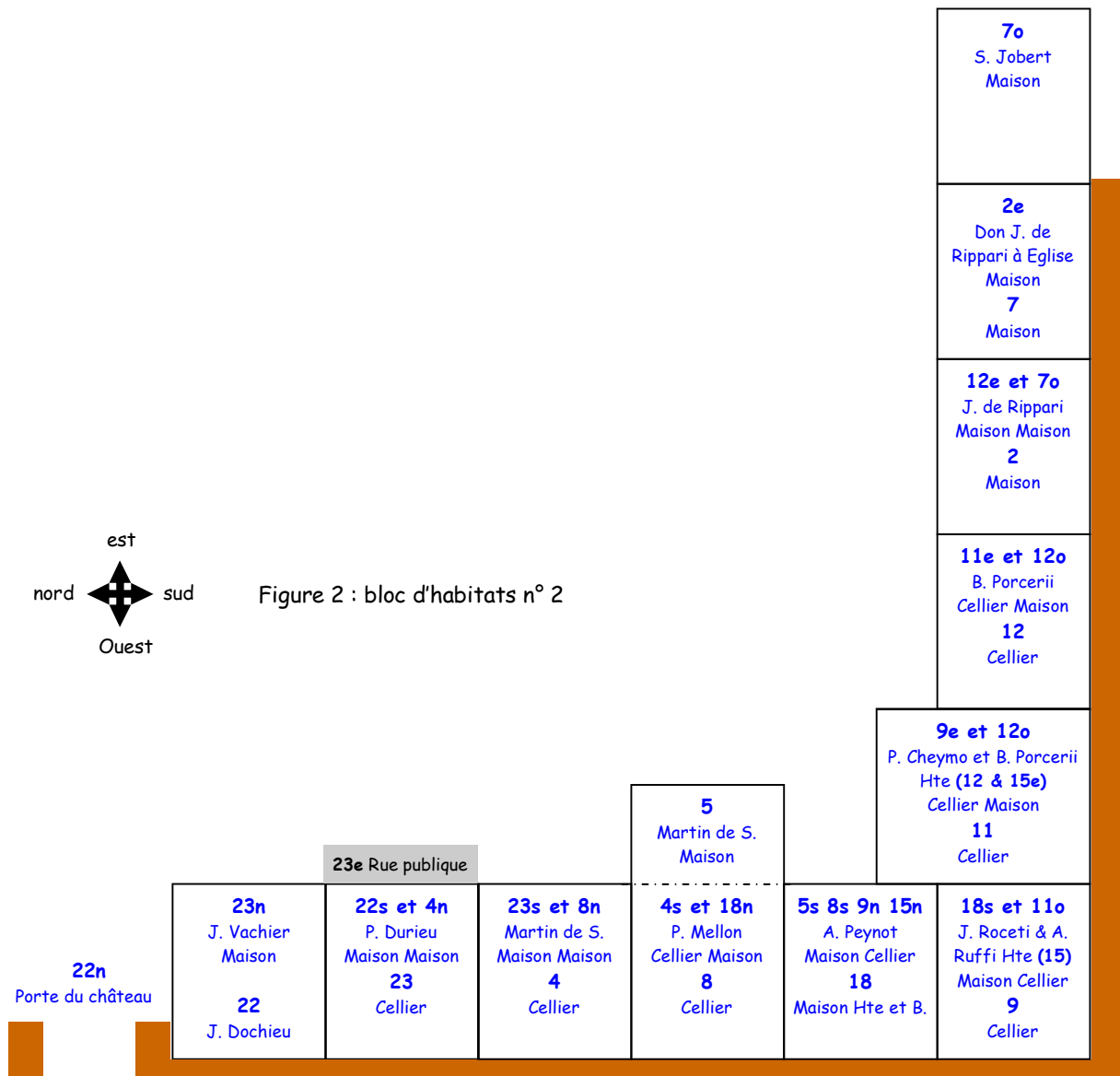


Figure 2 : bloc d'habitats n° 2



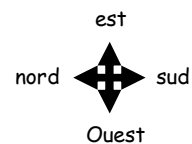
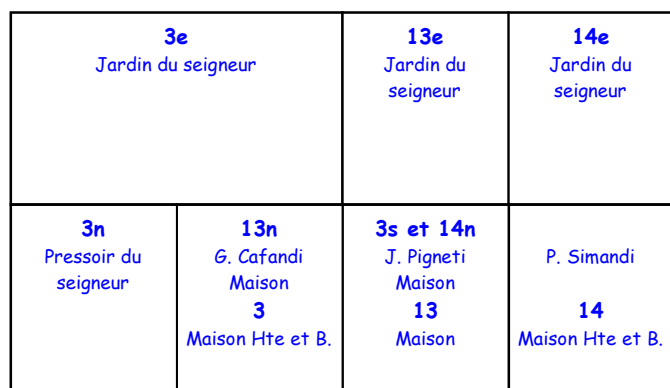


Figure 3 : bloc d'habitats n° 3

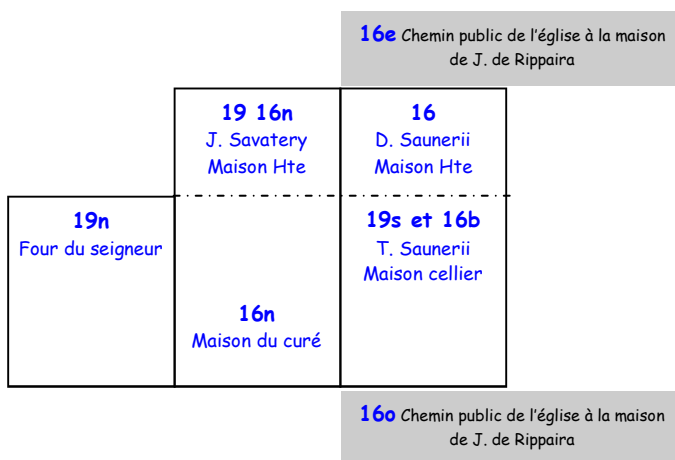
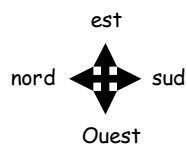


Figure 4 : bloc d'habitats n° 4

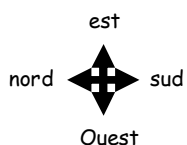
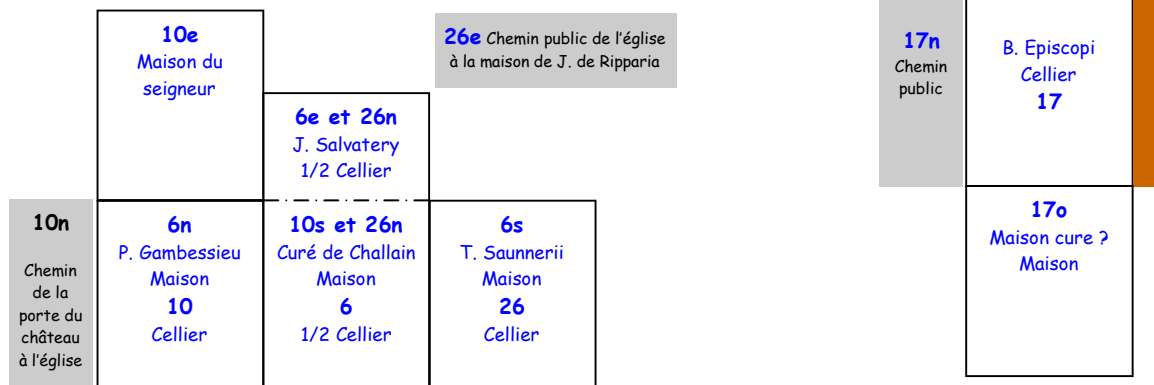


Figure 6 : bloc d'habitats n° 6

Figure 5 : bloc d'habitats n° 5



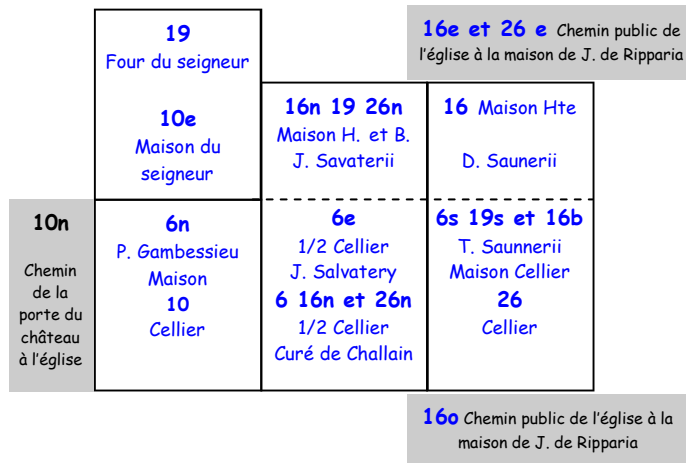


Figure 7 : bloc d'habitats n° 4/5

N° ordre	N° art	Article	À l'est	Au sud	A l'ouest	Au nord
1	11	Une maison et cave situées au Château dudit Chalais de la réponse d'André Dautin (11)	Jardin dudit seigneur appelé Jolivet	Eglise et galinière audit lieu	Rue dudit château	Maison d'Etienne Bourdel et Jean Dijon de Borno ? et ses parsonniers
2	15	Une maison ? de Jean Girin et M. Jean de la Tiollery située au château dudit Chalais (42)	Place dudit château	Maison dudit seigneur et la maison d'Etienne Poncet	Vintain dudit château	Maison de Louis Mézerat et Girod
3	20	La moitié d'une certaine maison située dans le château de Chalais de la réponse de Pierre Greillier alias Rivet (416)	Jardin dudit seigneur	Moitié de la maison d'Antoine Charcot partie de la présente mouvant de cette censive de vent	Pressoir dudit seigneur	Le vintain du château
4	2	Une maison située dans ledit château de la réponse de Pierre, fils de Jean Pichon de Marlieu (1016)	Jardin dudit seigneur	Autre maison dudit répondant de vent.	Autre rue du château	Maison d'Heustache Rivery et Claude Berthollon dit Bastie
5	17	Une maison haute et basse située dans le château dudit Chalais de la réponse de Blaise Savatier tuteur de Jeanne fille de Jean Jullien dit ? (252)	Maison d'Antoine Hento	La place dudit château	La place dudit château	Maison d'Antoine Chenieu
6	sans	Antoine Gontier héritier feu Jaques Gontier. Une maison située dans le château dudit Chalais de la réponse de Thomas fils feu Jean Dubon de Marlieu (1015)	Jardin dudit seigneur	Maison d'Etienne Bourdel	Rue du château	Maison du répondant
7	5	Une maison haute et basse située dans le château dudit Chalais de la réponse de Jean Symard dit Hento (675)	Place dudit château	Place dudit château	Maison de Jacques de Vial	Maison d'Antoine Chenieu
8	sans	Louis Mezerat dit Girard f° 63 art 1° une maison située dans ledit château de Chalais de la réponse de Pierre Faure (691)	Place dudit château	Maison d'Antoine Giraud et son parsonnier	Vintain dudit château	Etable des chevaux dudit seigneur
9	2	Un cellier situé dans le château dudit Chalais de la ex deluce Chevieu ? (701)	Jardin dudit seigneur	Maison de M. Jean Godin	Rue publique dudit château	Maison d'Etienne Bordel et sa femme

Annexe 3a : articles concernant château de Chalais issus du terrier Perrot.

10	2	Une maison située au château dudit Chalais (1032) de la réponse Pierre Bignet fils feu Antoine Bignet de Fauverge dit Bignet (1032)	La charrière publique du château	Sc	Sc	Maison d'Etienne Bublon dit Pignet. Le pressoir dudit seigneur
11	6	Un cellier bas dont le dessus est à Monseigneur de Chalais par acquisition de Poncet. Situé au château dudit Chalais (1047)	Place dudit château	Le cellier de Michel de Lapierre. La maison du seigneur acquise dudit Poncet	Vintain dudit château	La maison d'Antoine Gorant et son parsonnier
12	8	Une maison située au château dudit Chalais de la réponse (1060)	Rif dudit Chalais	Maison de Jean Vulpier	Place publique	Maison d'Etienne Bublon
13	3	Une maison située au château dudit Chalais de la même réponse (1095)	Charrière publique	Maison de Jean Goutte	Place publique	Maison de François Pugnet
14	7	La moitié d'une maison située au château de Chalais de la réponse de Pierre Grellier alias rul ? et de Jean de Chavannes alias Ronzenes (1133)	Jardin dudit seigneur	Cellier d'Antoine Gouttier	Pressoir dudit seigneur	Autre moitié de la maison de Claude Batye dit Berthon ? de la présente et mouvant de cette censive
15	9	Une maison située au château dudit Chalais d'Uzore de la réponse de Benoite Goratte (1146)	Place du château	Chemin tendant de la porte du château à l'église dudit lieu	?	
16	1	M. Jean Vulpier une maison située dehors le château de Chalais de la réponse d'autre fils de feu ? Chevieu (924)	Rue dudit château	Maison Jaquet de Vial et Antoine Antho	Place publique du château	Maison de ? de Jeanne Poncet de Boissonnes
17	2	Une maison située au château de Chalais. Réponse de Claude Vignent alias Porchier (393)	Place du château	Place du château	Etable des chevaux dudit seigneur	Pressoir du château
18	2	Une maison haute et basse située dans le château dudit Chalais. Réponse de Jean Fayard dit Gambeyzieu et Antoinette fille de feu Jean Coisset dit Gaymbézieu.	Verdier dudit seigneur	Maison de Jean Borno et ses parsonniers	Sc	Maison d'Antoine Gontier

Annexe 3b : application du terrier Perrot. Série 1

Figure 1 : bloc d'habitats n° 1

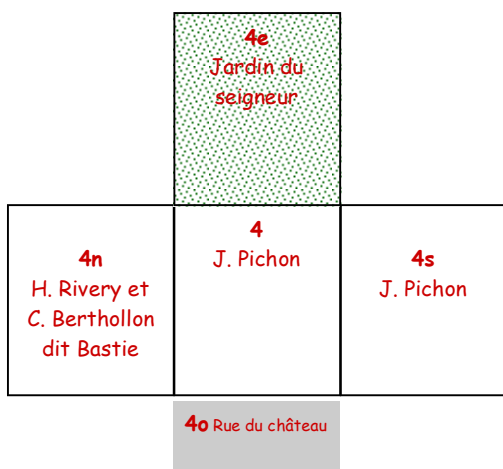
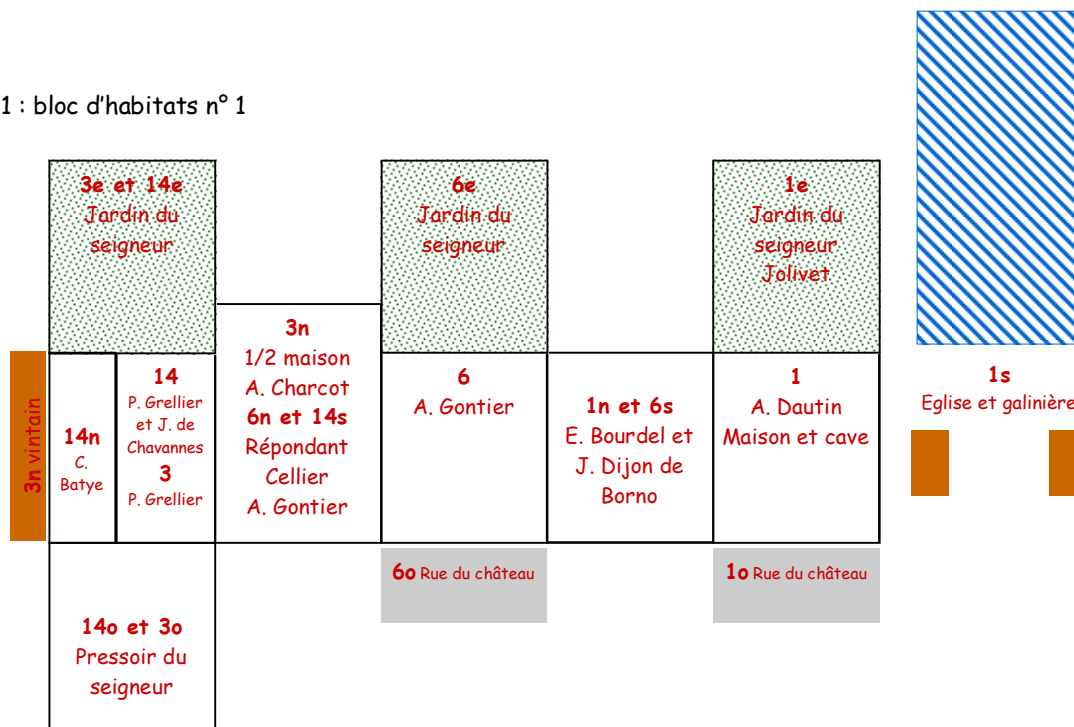


Figure 1a : bloc d'habitats n° 1a

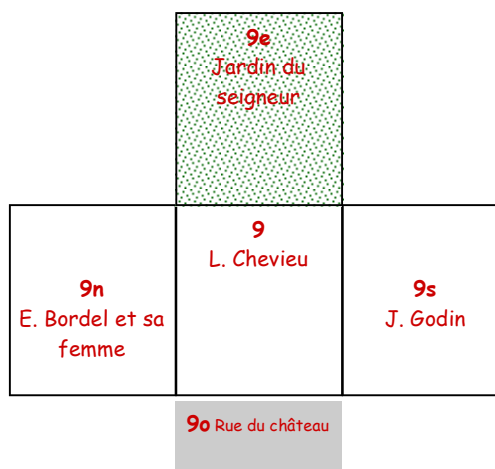


Figure 1b : bloc d'habitats n° 1b

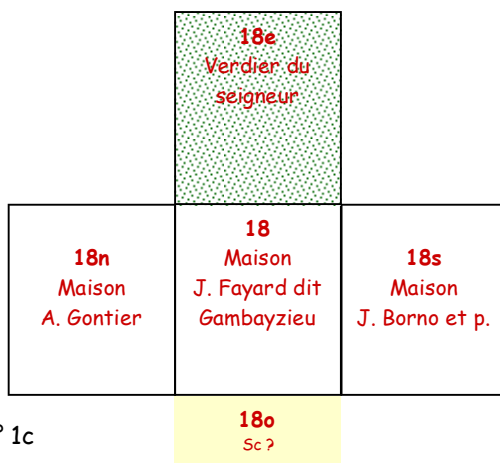


Figure 1c : bloc d'habitats n° 1c

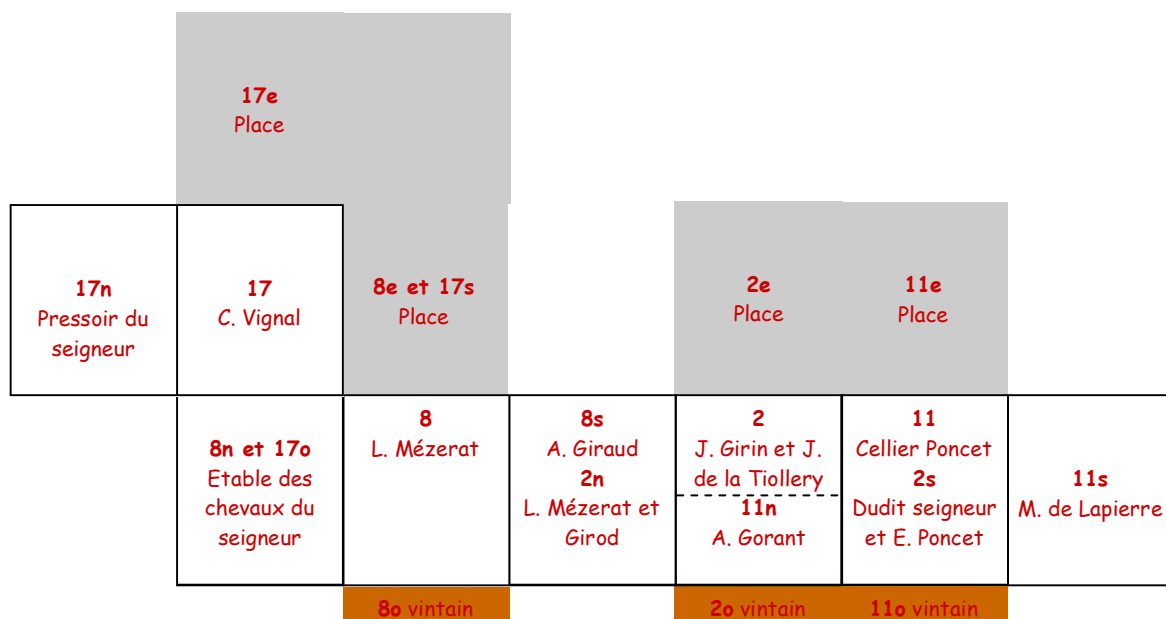


Figure 2 : bloc d'habitats n° 2

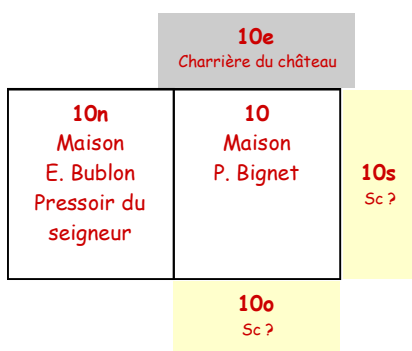


Figure 2a : bloc d'habitats n° 2a

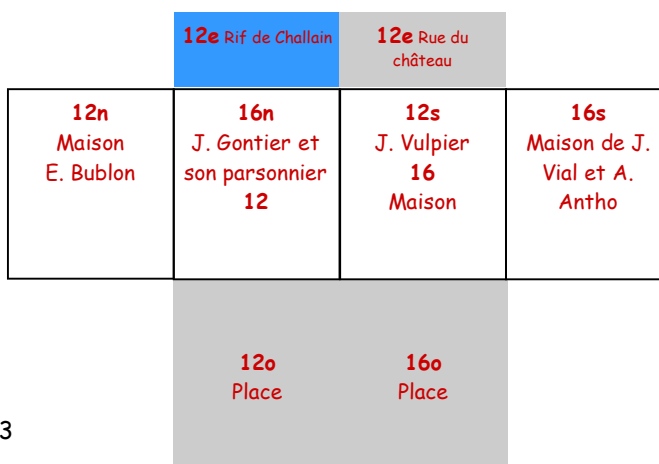


Figure 3 : bloc d'habitats n° 3

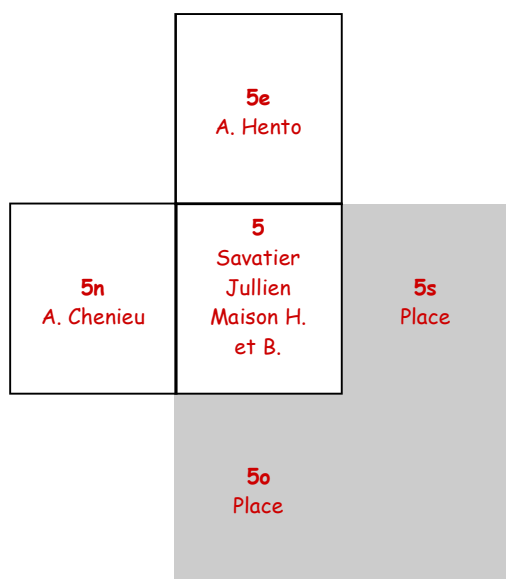


Figure 4 : bloc d'habitats n° 4

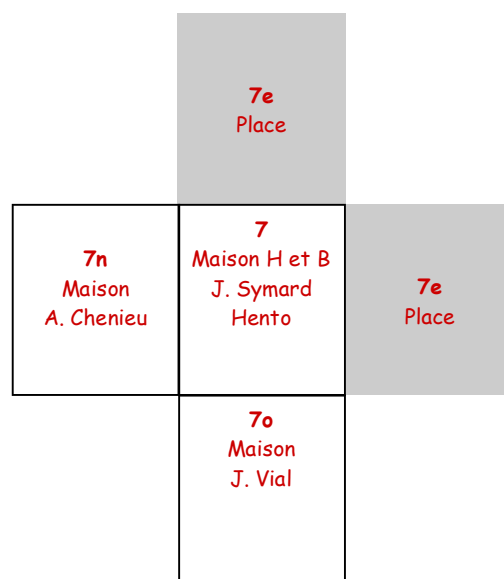


Figure 5 : bloc d'habitats n° 5

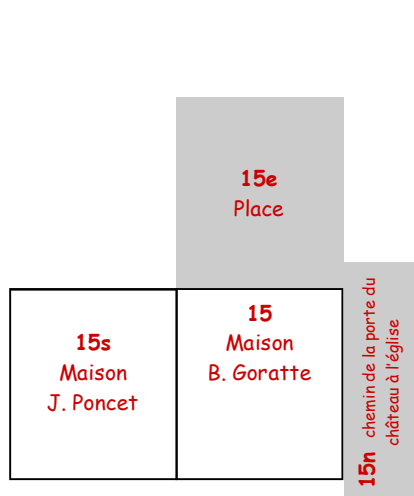


Figure 6 : bloc d'habitats n° 6

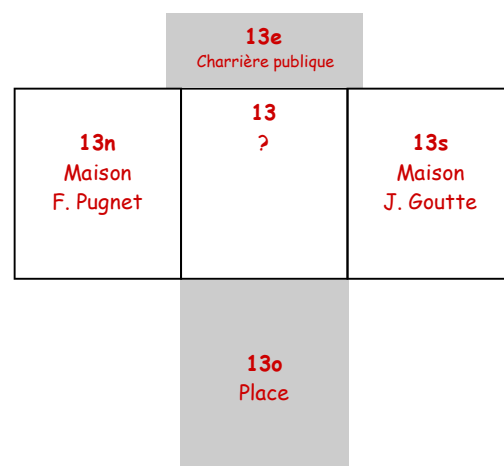


Figure 7 : bloc d'habitats n° 7

Des parsonniers à Chalain-d'Uzore

Lors de recherches dans les archives de La Diana, 3 terriers (1428, 1555 et 1565) furent trouvés et dépouillés (cf. étude Verrier). Plusieurs articles du terrier de 1565 mentionnent la présence de parsonniers au bourg de Chalain-d'Uzore. La présence discrète de ces communautés d'habitants en plaine de forez mérite que l'on s'intéresse à cette particularité sociale.

Si les citations de ces communautés agricoles sont rares en plaine de Forez, elles ont existé dans les Monts du Forez et dans de nombreuses régions. Plus de 600 communautés ont été recensées en Auvergne, dans le Bourbonnais et le Nivernais.

Pourquoi ces familles de la plaine forézienne avaient-elles fait le choix de se mettre en communauté ? Quels étaient leurs droits, leurs devoirs ? Comment fonctionnaient-elles ?

Origines et formations

La coutume voulait que les biens d'une personne décédant sans héritier, soient récupérés par le seigneur du lieu : droit de main morte.

Dès le 11^{ème} siècle, un moyen fut trouvé pour détourner cette loi. Des communautés d'habitants mettant tous leurs avoirs en commun virent le jour. Dans le cas de décès de l'un d'eux sans descendance, il y aurait toujours un parent qui pourrait prétendre à l'héritage, la totalité des biens étant communs à tous.

En droit coutumier, cette communauté de fait (mise en commun d'activité entre plusieurs personnes : frères, cousins, proches parents) et non de droit, comme le mariage, se nomme : communauté taisible (tacite).

Les seigneurs incompetents à défier cette nouvelle pratique émirent une exigence de taille puisque ces parsonniers (détenteurs de parts) devaient absolument vivre ensemble : *Au même pot, au même sel, et au même feu*¹.

Les communautaires s'établirent donc dans un même lieu, dans d'immenses maisons où une seule cheminée trônait sur le toit et mirent en

commun tous leurs avoirs. Il est certain aussi que la vie en commun offrait l'avantage de pouvoir travailler un plus grand tènement et d'en acquitter plus facilement le cens.

La taille de la communauté taisible est en relation directe avec la superficie de l'exploitation et avec le système de production : chaque unité de production imposant un minimum et un maximum de main-d'œuvre. La moyenne varie entre 12 à 15 pour les plus petites, et 20 à 25 pour les plus grandes.

Fonctionnement

Ces communautés agricoles, étaient soumises à l'autorité absolue d'un maître et d'une maîtresse qui étaient élus, et ne pouvaient être ni mari et femme, ni frère et sœur, ni père et fille.

C'est le maître qui décidait seul de la répartition du travail, des mariages, et qui représentait la communauté à l'extérieur (ventes dans les foires, procès, relations avec le propriétaire...).

De son côté, la maîtresse régissait tout dans la maison (cuisine, laiterie, fabrication du pain, basse-cour...) et assurait l'hospitalité légendaire des parsonniers.

La vie dans la communauté était simple, uniquement consacrée au travail et à la prospérité du groupe. Ils ne fréquentaient que très peu l'extérieur.

Evolution et disparition

Selon Denis Jeanson 3 phases historiques se dégagent :

- avant 1600. Période de grand développement de la communauté taisible ou patriarcale.
- Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, la plupart des communautés taisibles se dissolvent.
- Dès 1800, les dernières communautés taisibles disparaissent victimes de la révolution de 1789 qui a bouleversé les traditions et ouvert de nouveaux horizons. Au XIX^{ème} siècle, le Code Civil sonne le glas des communautés taisibles qu'il ne reconnaît pas.

Certaines communautés survécurent dans les régions où les conditions naturelles et socio-économiques favorisent le maintien des structures patriarcales. Deux ou trois d'entre elles existaient encore au début du XX^{ème} siècle sur Escoutoux et sur Celles-sur-Durolle (région thiernoise).

¹ Riolland Claude : *les Communautés taisibles en Berry à la fin du Moyen-Age*, in Revue de l'Académie du Centre, année 1992, pp.123-156 : « La Thaumassière, chargé de rédiger les Coutumes générales de pays et Duché de Berri -Bourges, 1701), résume ainsi les personneries : *La Société taisible est (...) fréquente entre les Rustiques et Gens de village, laquelle s'induit de la demeure qu'ils font en une même maison, vivant à même Table, Pot et Feu, en communication de gains et pertes et mélange de biens..* »



Communautés des Ferrier, vers 1904
Dernière communauté agricole française qui s'éteignit en 1961
Hameau *Ferrier*, Escoutoux, canton de Thiers

En Forez, les associations de parsonniers étaient plus fréquentes en présence de conditions de vie plus rudes ou d'activité agricole liée à l'élevage : Monts de la Madeleine² (en 1621 sept communautés sont citées à Saint-Rirand ; Les Noës) Monts du Forez³ (Roche-en-Forez ; Lérigneux ; Bard ; Sauvain) ; Côte Roannaise⁴ (8 communautés sont présentes à la fin du XVIII^{ème} siècle à Saint-Bonnet-les-Quart et à Ambierle).

Les premières citations⁵ de parsonniers se retrouvent au XV^{ème} siècle à Roche-en-Forez⁶ avec une vingtaine de communautés sur 60 feux ; en 1506 à Bard⁷ ; en 1557 à Saint-Rirand²...

² Coupet A.-M. et M.-J. : Les parsonniers dans les monts de la Madeleine, Roanne, Ceux du Roannais, 2001, 39 p. ; Bletterry-jean-paul : Communautés familiales dans les Monts de la Madeleine <http://www.bletterryjp.fr>

³ Lugnier Antoine : Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez, 1440-1940 ; Joseph Barou, "Parcours à travers l'histoire de Lérigneux", Village de Forez, 1999, n° 1 4

⁴ Etienne Fournial et J.P. Cutton : Cahiers de Doléances de la Province de Forez, Saint-Etienne, 1975, 577 p. : « ... la partie montueuse, la plus considérable par son étendue, très aride, ne produit et peut produire qu'un peu de seigle, rarement, qu'à force de travail et de bonification ; ce qui par l'intempérie des saisons tourne communément en pure perte pour le cultivateur. ... la partie basse produit du seigle et du fourrage de médiocre qualité et en quantité insuffisante de ce qu'il faut à la consommation du bétail nécessaire à la culture des fonds. »

Les créations se succédèrent encore aux XVI^{ème}, XVII^{ème} siècles et début du XVIII^{ème} siècle à Saint-Rirand², par exemple. Au XVI^{ème} siècle, 35 communautés existaient sur 70 feux à Roche-en-Forez⁶. Mais dans le même temps, les dissolutions apparurent et se firent de plus en plus nombreuses (Saint-Rirand² : 1595 dissolution d'une communauté, créée quelque vingt ans plus tôt ; à Ambierle², en avril 1655, communauté dissoute et partagée entre les héritiers des fondateurs, ceux-ci ne pouvant plus « compatir ensemble »). Au XVII^{ème}, à Roche-en-Forez⁶, une dizaine de communautés furent dissoutes. La dernière des communautés Durand-Rondel du Bouchet se dissoudra en 1814.

Outre la maison (même pot et même feu), les biens possédés par les communautés étaient nombreux et variés. Certaines étaient à la tête d'une véritable fortune terrienne : à Saint-Bonnet-des-Quarts², en 1765 un inventaire des biens de la communauté des Gaucher comporte pas moins de 45 pages.

Par contre, d'autre plus modeste se partageaient un même bien : aux Noës, quatre communautés possédaient le moulin Préfol².

⁵ Dans les textes dépouillés. De plus anciennes pourraient être trouvées dans d'autres documents.

⁶ Lugnier Antoine : Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez, 1440-1940

⁷ 1506, 11 Juillet; Expédition en 2 rôles sur papier 20 x 29; (7 F) Fonds de Bard n° 321

Dans les archives dépouillées, une seule citation de communauté de parsonniers installée en plaine a été trouvée : à Savigneux, en 1489. Il s'agit d'Antoine et Etienne Brunel, frères parsonniers habitant Bullieu, paroisse de Savigneux⁸.

Les parsonniers au château de Chalain-d'Uzore

Dans le terrier de 1565⁹, trois familles de parsonniers sont signalées au château de Chalain. Aucune autre propriété, hors du bourg, n'est enregistrée au nom de ces communautés.

Il est probable que l'importance stratégique de résider (protection, échange) au bourg liée à l'étroitesse de la surface disponible ait entraîné la création de ces communautés afin de bénéficier d'une résidence à l'intérieur des remparts.

Ce sont les trois *maistres* (chefs) qui apparaissent dans les textes puisqu'ils représentaient la communauté dans les actes officiels : Dijon, Gorand et Borno (cf. figure X et annexe 7 figures 1, 2 et 3),

Dans les archives notariales¹⁰, deux autres communautés apparaissent également à Chalain-d'Uzore, en 1695 : Jacquet et Bertrand. La première habitait Champdieu mais était possessionnée à Chalain-d'Uzore.

Bibliographie

- D. Jeanson : *Les communautés familiales et agricoles dites taisibles ou de parsonniers* ; <http://pagesperso-orange.fr/denis.jeanson/paysage>
- Claude Riolland : *les Communautés taisibles en Berry à la fin du Moyen-Age*, in Revue de l'Académie du Centre, année 1992, pp.123-156
- Asso Escotal : *Les communautés agricoles ou associations de parsonniers dans la région de Thiers* ; <http://site.voila.fr/escotal>
- La Géniale Généalogie du 71 ; <http://www.entractes71.org>
- Jean-Paul Blettery : *Communautés familiales dans les Monts de la Madeleine* ; <http://www.bletteryjp.fr>
- A.-M. et M.-J. Coupet : *Les parsonniers dans les monts de la Madeleine* ; Ceux du Roannais, 2001
- Antoine Lugnier : *Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez, 1440-1940*
- Joseph Barou : *Parcours à travers l'histoire de Lérigneux* ; Village de Forez, 1999, n° 14
- Etienne Fournial et J.P. Cutton : *Cahiers de Doléances de la Province de Forez* ; Saint-Etienne, 1975

⁸ Ref : 2 E 2085, 1489, 3 février. Archives La Diana.

⁹ Carte simple du terrier reçu et signé Perrot reconnu au profit de Messire Claude de Levis en l'année 1565. Cote 1 E4 Fonds de Chalain n° 0157

¹⁰ Vente par Pierre Passel, laboureur de Chandieu et les comparsonniers Jacquet à Imbert de Luzy, marquis de Cousan, de terre et prés situés à Chalain d'Uzore. Acte reçu par Me Chaney, notaire royal; 1695, 18 Novembre ; Expédition sur papier timbré en 2 rôles 19 x 24; (1 E4) Fonds de Chalain n° 0357.

Papier et pièces de procédure concernant les comparsonniers Bertrand de Chalain d'Uzore ; 1695; Divers formats sur papier timbré et papier libre; (1 E4) Fonds de Chalain n° 1020.

Judic. ord. J. approu. d'ord.
de maitre

Art. 11.

au milieu de son fief d'ancien
Chateau du d. Chatain

Aug. 2 d. f.

N° 1109

de l'arpent d'ancien d'ancien

Ch. d. r. m. a. i. s. q. u. a. t. r. e

11.

Maison d'Etienne Bourdel et Jean Dijon et ses parsonniers

Eglise d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

place du d. Chatain de maitre

du 28. may. 1566.

Louis Meserat

dit de la f. s. d. art. 1. 1. 1.

au milieu de son fief d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

Chateau du d. Chatain

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

Charoie de manoeuvre

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

N° 1134

691.

Le fief du d. Chatain de maitre

Maison d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

60 Ar. d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

Chateau de Chatain

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

de l'arpent d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien

N° 1078

916.

156

Maison de Jean Borno et ses parsonniers

Terrier de 1565
Archives de La Diana

- Art. 11 : maison d'Etienne Bourdel (et Jean Dijon et ses parsonniers)
- Art 691 : maison d'Antoine Gorand et son parsonnier
- Art 916 : maison de Jean Borno et ses parsonniers